



Port Autonome de Namur

Rapport d'activités 2004

Sommaire

Chapitre 1 : Introduction	3
1.1. Le contexte du transport fluvial	3
1.1.1. au niveau européen	3
1.1.2. au niveau belge	6
1.1.3. au niveau wallon	7
1.1.4. au niveau wallon de la Province de Namur	9
1.2. Les défis du Port	10
1.3. Stratégie	10
1.3.1. Maîtrise des opérations	10
1.3.2. Financements	10
1.3.3. Relations avec l'OPVN et la DG2	11
1.3.4. Développer l'accès public à la voie d'eau	11
1.3.5. Développement économique	12
Chapitre 2 : Le Port autonome de Namur - Missions et fonctionnement	15
2.1. Les missions du Port	15
2.2. Le Conseil d'administration	16
2.3. Le service de gestion	18
2.4. Implantation des ports	19
2.5. Conditions d'installation - tarifications	24
Chapitre 3 : Bilan des activités de l'année 2004	26
3.1. Les activités industrielles	26
3.1.1. Occupation des zones portuaires	28
3.1.2. Recettes de concession	31
3.1.3. Ventilation par type d'activités	35
3.1.4. Marchandises transportées par voie d'eau	37
3.1.5. Evolution du tonnage transporté par la voie d'eau	39
3.1.6. Les ports publics	41
3.2. Le tourisme fluvial	42
3.2.1. Les ports de plaisance	42
3.2.2. Le restaurant d'Amée	44
3.3. Les questions environnementales	45
Chapitre 4 : Bilan financier	48
Annexes	
Annexe 1 : Constitution des zones portuaires	52
Annexe 2 : Occupation des zones portuaires	69
Annexe 3 : Bilan financier	77
Annexe 4 : Rémunérations des administrateurs publics	95

Chapitre 1 : Introduction

1.1. Le contexte du transport fluvial

1.1.1. Au niveau européen (source : Direction générale des Transports et de l'Energie)

La navigation intérieure joue un rôle important pour le transport des marchandises en Europe. Plus de 35 000 kilomètres de voies d'eau relient des centaines de villes et zones de concentration industrielle. Avec 18 sur 25 Etats membres qui disposent de voies navigables intérieures et dont seulement 10 Etats sont reliés entre eux, la part modale du transport fluvial représente 7 % du transport intérieur total en l'Union européenne.

En 2003, le transport de fret par voies navigables en l'Union s'est élevé à 125 milliards de tonnes kilomètres. Le transport fluvial joue un rôle primordial dans le transport à travers le nord-ouest européen. Dans l'arrière-pays des plus grands ports maritimes de l'UE, la part de la navigation intérieure peut atteindre jusqu'à 43 %.

Avec le rail et le transport maritime à courte distance, la navigation intérieure peut contribuer davantage au rééquilibrage entre les modes de transport préconisé par le Livre blanc sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010.

Les atouts de la navigation intérieure

Contrairement aux autres modes, souvent confrontés à des difficultés de congestion et de capacité, la navigation intérieure se distingue par sa fiabilité et dispose d'une grande capacité inexploitée.

Au cours des 15 dernières années, la flotte a été continuellement modernisée. Sur les itinéraires qui le permettent, notamment le long du réseau fluvial européen, le transport fluvial est une alternative compétitive au transport routier et ferroviaire.

Le transport par voie d'eau dispose d'atouts majeurs. Opter pour le transport fluvial, contribue à garantir un réseau de transport plus durable.

Une étude européenne sur les dépenses liées aux coûts socio-économiques des différents modes de transport, tels que les accidents, la pollution atmosphérique et sonore, les embouteillages, a montré que les transports routiers représentent 91,5 % des coûts, les transports aériens 6%, le transport ferroviaire 2%, et la navigation intérieure 0,5%.

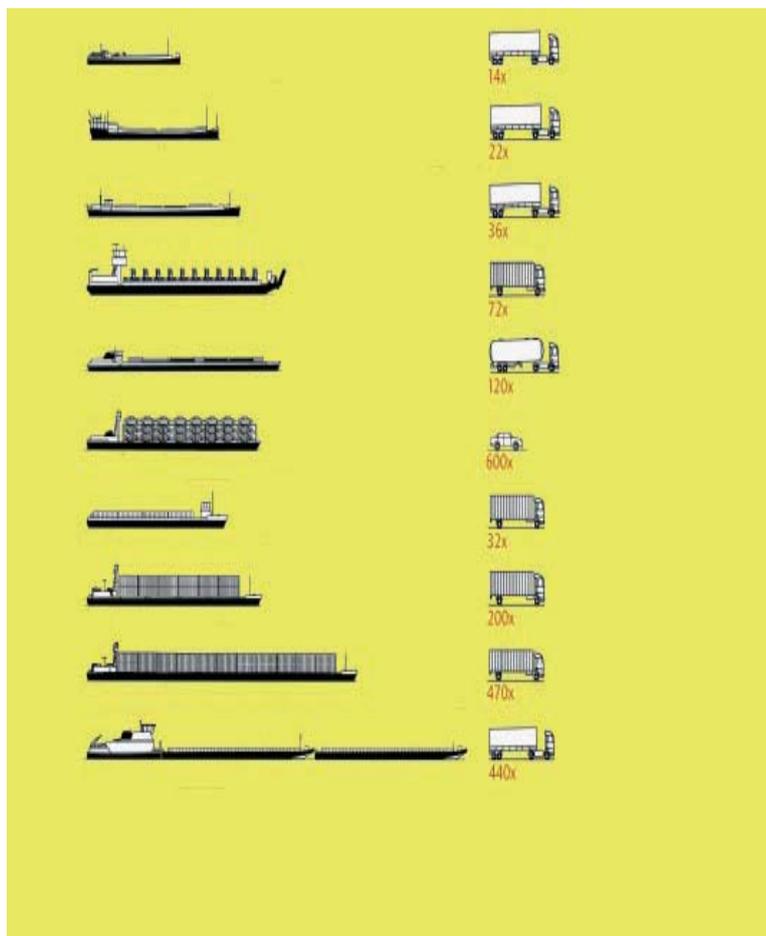
En outre sa faible consommation en carburant fait du transport fluvial le moins polluant.

A titre de comparaison, avec 5 litres de carburant une tonne est transportée :

- sur 550 Km par voie fluviale ;
- sur 330 Km par chemin de fer ;
- sur 100 Km par camion ;
- sur 6,6 Km par avion.

Le transport fluvial garantit un degré élevé de sécurité, en particulier pour le transport de marchandises dangereuses.

Le transport fluvial réduit notablement l'encombrement des routes, ainsi que le montre le graphique ci-dessous. Ainsi, un bateau ou un convoi fluvial, peut, selon sa taille remplacer avantageusement de 14 à 440 camions, comme le montre le tableau en page suivante.



Spits-péniche : longueur 38,50 m / largeur 5,05 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 550 t

Campinois : longueur 63 m / largeur 6,60 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 550 t

Dortmunder : longueur 67 m / largeur 8,20 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 900 t

Bateau de transroulage (Ro-Ro) : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 2,50 m

Bateau citerne : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 3,50 m / capacité de chargement 3000 t

Bateau Ro-Ro pour le transport de véhicules particuliers : longueur 110 m / largeur 11,40 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 600 t

Néo Kemp : longueur 63 m / largeur 7 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 32 EVP *

Bateau conteneur : longueur 63 m / largeur 7 m / tirant d'eau 2,20 m / capacité de chargement 32 EVP *

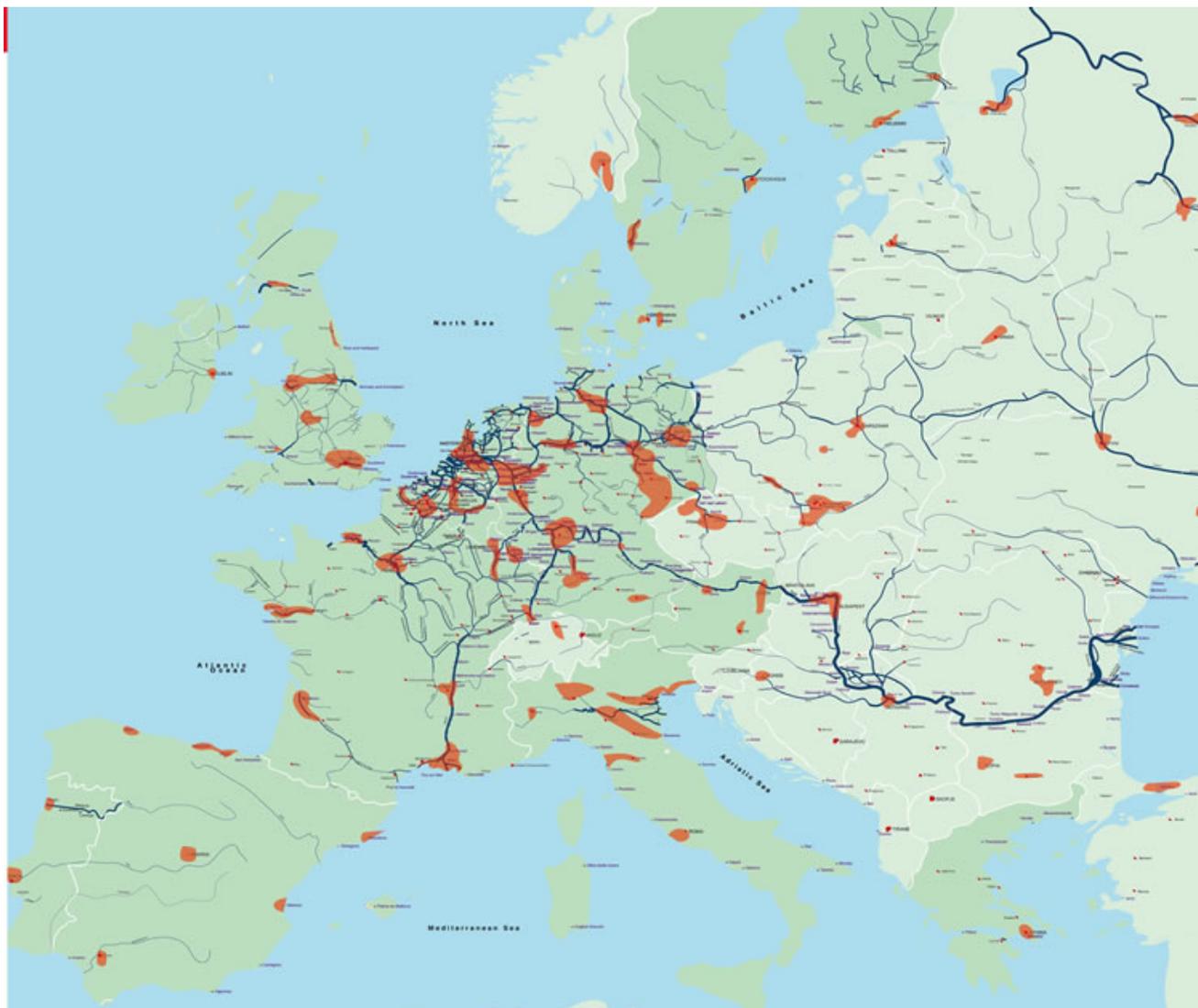
Bateau conteneur classe Jowi : longueur 135 m / largeur 17 m / tirant d'eau 3 m / capacité de chargement 200 EVP *

Convoi poussé (avec 4 barges) : longueur 193 m / largeur 22,80 m / tirant d'eau 2,50 m / capacité de chargement 11.000 t

* EVP = équivalent vingt pieds . Cette unité de mesure correspond à un conteneur 20 pieds, soit 6,20m x 2,50 m x 2,50 m

Les objectifs de l'Union européenne

- améliorer l'intégration des voies navigables dans le réseau de transport européen (RTE)
- favoriser l'intermodalité, c'est-à-dire accélérer le transfert de marchandises grâce à des installations de transbordement modernes et efficaces. Les ports intérieurs doivent devenir des véritables plates-formes intermodales établissant des connexions avec le rail, la route et la mer.
- Favoriser le report des marchandises vers des modes de transport plus efficaces et moins polluants tels que la voie d'eau et le chemin de fer. A cet effet, la Commission européenne vient de lancer un programme d'actions-pilotes dénommé « Marco Polo » qui visent à soulager le réseau routier de 12 milliards de tonnes-kilomètres d'ici 2010, en fournissant une aide au démarrage pour les entreprises qui lanceront de nouveaux services de transport.



Réseau des voies navigables européennes (source Inland Navigation Europe)

1.1.2. Au niveau belge

Au cours des 3 décennies de 1970 à 1990, on a assisté à une véritable explosion du trafic de marchandises (+ 38 %). Pendant cette période, le mode routier a pris une part croissante de ce trafic, tandis que dans le même temps les modes ferroviaire et fluvial connaissent une régression très importante.

Toutefois, en ce qui concerne le mode fluvial, la tendance constatée jusqu'ici tend à s'inverser depuis une décennie, ce mode rencontrant un regain d'intérêt de la part des acteurs de transport en raison notamment de l'augmentation du coût des carburants et de l'engorgement croissant du réseau routier, même si le mode routier reste largement dominant actuellement, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

	Routes		Rail		Voies navigables		Total	
	T x Km (1)	% (2)	T x Km (1)	% (2)	T x Km (1)	% (2)	T x Km (1)	% (2)
1970	13.50	48.04%	7.90	28.11%	6.70	23.84%	28.10	100.00%
1980	16.50	54.28%	8.00	26.32%	5.90	19.41%	30.40	100.00%
1990	25.00	64.43%	8.40	21.65%	5.40	13.92%	38.80	100.00%
2000	42.05	73.74%	7.67	13.46%	7.30	12.80%	57.02	100.00%

(1) : valeurs exprimées en Million de T x Km

(2) : Pourcentage du mode de transport par rapport à l'ensemble des modes de transport

Sources :

- Direction générale des Transports et de l'Energie de la Commission européenne
- INS (SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Division Statistiques)

1.1.3. Au niveau wallon

S'articulant autour des bassins de la Meuse, de la Sambre et de l'Escaut, le réseau wallon des voies navigables constitue un maillon essentiel entre la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Pour une superficie de 16.844 Km², la Wallonie possède 451,2 km de voies navigables et 80 % d'entre elles ont été mises au gabarit standard européen (1.350 T) ou supérieur (2.000 T et plus).

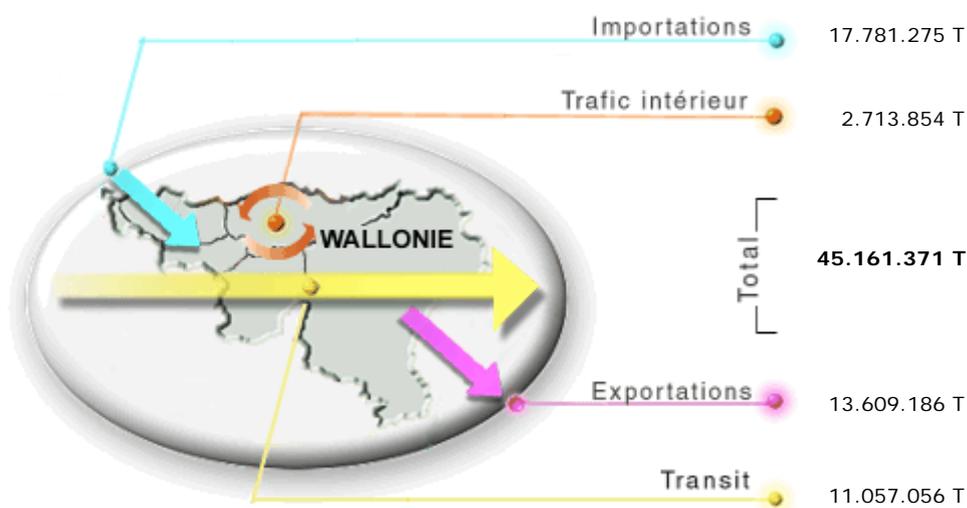
Actuellement, ce réseau offre déjà des accès aisés aux bateaux de 1.350 T , non seulement vers les pôles maritimes tels que Zeebrugge, Gand, Anvers et Rotterdam, mais aussi vers les pays de l'Est, depuis la mise en service de la liaison « Rhin-Main-Danube ».

De plus, depuis la mise en service des ascenseurs de Strépy-Thieu et du pont canal de Houdeng en 2002, le trafic fluvial peut s'orienter vers Lille, Dunkerque et Calais.



Bilan global au niveau de la Région wallonne (source : statistiques de la DG2 du MET)

Le graphique ci-dessus synthétise les tonnages transportés sur l'ensemble des voies d'eau de la Région wallonne en 2004.

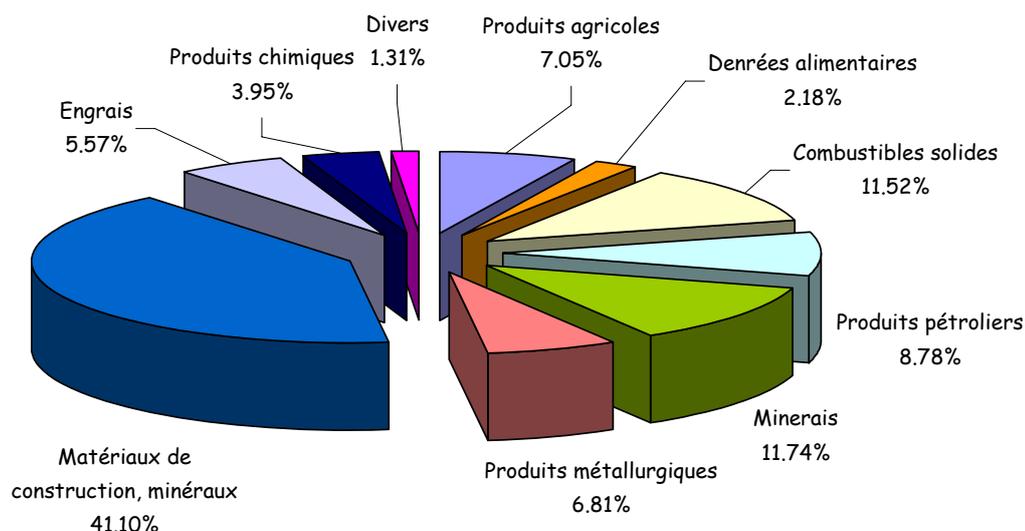


Par rapport à l'année précédente, ces chiffres sont en augmentation de :

- pour le tonnage total : + 5,43 %
- pour les importations : + 5,24 %
- pour le trafic intérieur : + 16,34 %
- pour les exportations : + 2,11 %
- pour le transit : + 7,59 %

Le graphique ci-dessous fournit la ventilation des tonnages transportés par la voie d'eau en fonction des types de marchandises :

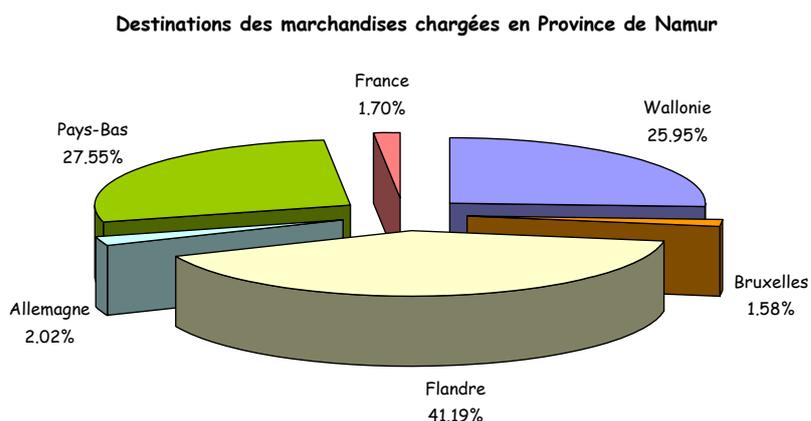
Type de marchandises transportées



1.1.4. Au niveau de la Province de Namur (source : statistiques de la DG2)

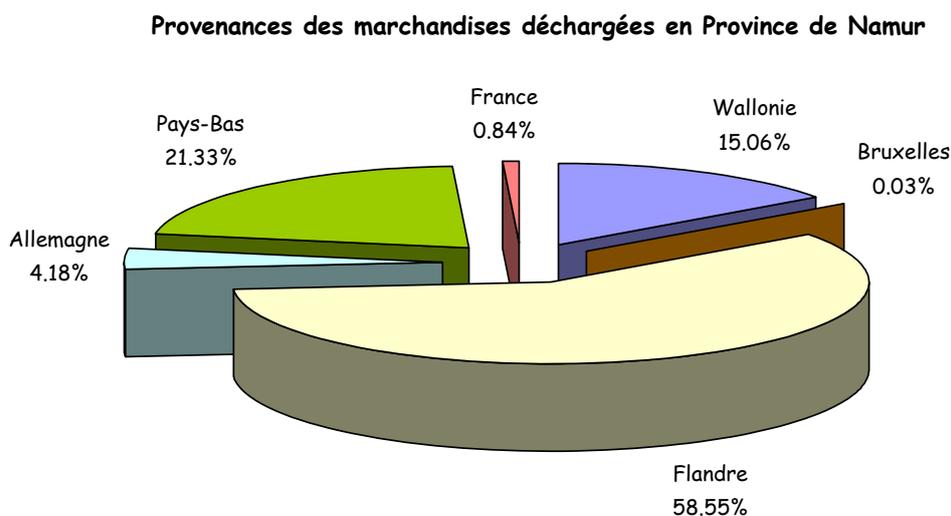
A. Tonnages chargés en Province de Namur en 2004: 4.400.665 T

Il s'agit des tonnages chargés tant sur les ports privés que publics. Ces tonnages représentent une augmentation de 28,63 % par rapport l'année 2003. Le graphique ci-dessous donne la ventilation de ces tonnages selon les destinations des marchandises.



B. Tonnages déchargés en Province de Namur en 2004: 941.358 T

Il s'agit des tonnages déchargés tant sur les ports privés que publics. Ces tonnages représentent une augmentation de 9,97 % par rapport à l'année 2003. Le graphique ci-dessous donne la ventilation selon les provenances des marchandises.



1.2. Les défis du Port

Si de 1998 à 2001 le Port autonome de Namur s'est progressivement et résolument lancé comme opérateur dans des axes tels que :

1. l'assainissement de sites d'activité économique désaffectés (SAED) et d'intérêt régional (S.I.R.) ;
2. la nouvelle génération des plans de secteur en participant au plan prioritaire relatif aux zones d'activité économique ;
3. le redéveloppement du Tourisme fluvial wallon.

il n'en a pas pour autant (et surtout pas) négligé ses missions statutaires de base relatives à

4. la valorisation de la voie d'eau comme moyen performant, notamment, dans le concept de l'intermodalité mais aussi comme levier de développement économique des zones riveraines.

1.3. Stratégie

1.3.1. Maîtrise des opérations

Toutes les opérations décrites ci-avant, les tableaux et constats du présent rapport en témoignent, montées en puissance en «1999-2001 » et, pour la plupart, actuellement en vitesse de croisière, il s'agit de les maîtriser au mieux et pour ce faire, le Conseil d'Administration du Port a, via une délégation de quatre membres, constitué un Comité ad hoc dit « de suivi semestriel » axé essentiellement sur le contrôle des mouvements financiers.

Cette façon de faire s'inscrit ainsi déjà dans le contexte de la stratégie des «tableaux de bord prospectifs» et des futurs contrats de gestion décidés par le Gouvernement et par là de responsabiliser plus concrètement les acteurs publics.

Ainsi, depuis le second semestre 2002, le Service du Port s'est doté progressivement de **moyens modernes de gestion** à savoir *une base de données de gestion*.

Ce système développé en interne par le service de gestion, permet la gestion budgétaire du programme des travaux et des acquisitions d'immeubles réalisés par le PAN, ainsi que des diverses subventions à recevoir de la part de la DGATLP, du MET et du CGT. Au cours de 2003 et de 2004, la base de données de gestion du PAN a été étendue à l'ensemble des activités qu'il gère et permet à présent d'assurer une gestion proactive des recettes, dépenses et comptes bancaires correspondants.

1.3.2. Financements :

L'année 2003 a vu la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil d'Administration en (décembre 2002) de recourir à des lignes de crédit, dans trois buts à savoir

- conserver dans l'immédiat des moyens de financement souples pour faire face aux encours dus au décalage entre le paiement des acquisitions et/ou travaux par le PAN et la perception des subsides correspondants auprès des divers pouvoirs subsidiaires ;

- reconstitution du fonds propre des réserves minimales statutairement légales ;
- redonner de réelles capacités d'investissements pour les projets d'actualité et d'expansion du P.A.N.

Toutes ces opérations, bien entendu, **respectent les capacités annuelles de remboursement du PAN** et ce, eu égard à des simulations financières dans des perspectives de, 3 - 5 voire tout au plus 10 ans.

Deux lignes de crédits ont été souscrites auprès de la banque CBC :

- 500.000 € pour couvrir les besoins de trésorerie
- 375.000 € : emprunt remboursable en 5ans pour reconstituer les réserves légales.

Elles ont permis de remboursement du crédit de pont de 500.000 souscrit auprès de Dexia en 2001 et de réduire de manière substantielle le coût de la ligne de crédit de trésorerie (3,50 % de taux d'intérêt actuellement contre 8,5 % avec le crédit de pont souscrit chez Dexia).

1.3.3. Relations avec l'O.P.V.N. et la DG.2 :

La mission principale de l'O.P.V.N. est d'encourager l'utilisation de la voie d'eau comme moyen de transport essentiellement de marchandises.

Compte tenu de ce que ces marchandises partent ou arrivent sur des zones gérées par des Ports autonomes, un lien étroit unit l'O.P.V.N. et le P.A.N.

Il appartient à l'un comme à l'autre de mettre tout en œuvre pour développer ce mode de transport qui répond au programme du Gouvernement wallon, le développement durable.

Pour ce faire, l'O.P.V.N. peut d'ailleurs apporter un soutien financier et administratif aux acteurs (notamment transbordeurs, chargeurs, bateliers...) du développement de la voie d'eau comme moyen de transport.

Par ailleurs, en siégeant au sein du Comité d'Orientation de l'O.P.V.N., les représentants du P.A.N. peuvent débattre avec tous les autres acteurs de la voie d'eau, affréteurs, chargeurs, utilisateurs de murs de quai, batellerie.

Avec l'aide de la Direction générale des Voies hydrauliques (DG2), le P.A.N. peut ainsi solliciter auprès du Gouvernement wallon les investissements nécessaires à la consolidation du trafic et apporter à tous les utilisateurs chargeurs navigants, le confort et la rentabilité d'infrastructures performantes.

1.3.4. Développer l'accès public à la voie d'eau

Développer l'accès du public à la voie d'eau (Sambre et Meuse) et aux berges, c'est un objectif auquel le Port veut participer avec les entités communales et la Région et qui devrait se concrétiser d'abord par des opérations **d'entretien** puis par des projets **d'investissements** bien ciblés.

- Pour l'**entretien**, il s'agit principalement de développer des contrats de gestion dynamique par le biais de conventions pluriannuelles, en concertation avec les services compétents des entités communales en matière d'Environnement, et du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports.

Cette gestion dynamique réalisée avec une périodicité suffisante a pour objectif de mettre davantage en valeur non seulement les paysages et bâtiments uniques et/ou classés (Patrimoine), mais également favoriser leur fréquentation par le grand public (animations, loisirs, détente, flânerie, etc, ...).

- Pour les **investissements**, il s'agit de les cibler vers des réalisations qui concilient de manière la plus judicieuse possible les différents usages des berges (voiries, promenades, escales, nautisme, pêche, animations...). Cela implique de veiller à des localisations et intégrations compatibles.

A Namur, cela se concrétise progressivement essentiellement dans la réalisation du plan triennal du Tourisme fluvial :

- Les sites du Port Hallet à Jambes et d'Amée (plage et parc) sont devenus opérationnels au cours de l'année 2003 ;
- Les études des sites de Lives et de Beez sont en cours en vue de les aménager dans un délai de 3 ans.
- La Plaine Saint-Nicolas où les concessionnaires actuels du Port du Bon Dieu vont se ré-implanter sur d'autres sites suite aux travaux de la SPGE, rendant ainsi possible un réaménagement urbanistique de cette entrée de ville.

Parallèlement à ces réalisations, on veillera également à développer **la mobilité** en favorisant directement les cheminements sur berges (RAVeL et promenades) en veillant à la complémentarité avec le nouveau service de navette fluviale, la « Namourette », mis en place en 2004 dans le bief du confluent « Meuse-Sambre »

On veillera également à développer l'accueil de **bateaux de croisière** dans un concept régional voire européen. En effet, à l'instar des croisières (de plusieurs jours) sur le Rhin, la Moselle, la Seine et l'Escaut, pourquoi ne pas initier une croisière «Sambre et Meuse » au départ de Namur ?

1.3.5. Développement économique

En matière d' « Aménagement du territoire » :

Les propositions du Port, faites dans le cadre de la nouvelle génération des plans de secteur ont été retenues à 100% et font actuellement l'objet des procédures nécessaires à la reconnaissance des affectations proposées.

Il s'agit sur la Sambre des sites de Moignelée (Bonne Espérance), Floeffe (extrémité aval rive gauche) et Malonne (à l'aval des installations de la SA Hydrocar).

et sur la Meuse des points de chargement proposés en amont de Namur, et ce, dans le respect des conditions du Contrat de Rivière « Haute-Meuse ».

En matière d' extension des zones portuaires :

Nonobstant les potentialités que nous réserve déjà la nouvelle génération des plans de secteur (point précédent), le Port poursuit en 2004, des acquisitions territoriales soit en fonds propres soit en partenariat avec d'autres pouvoirs publics, voire avec le secteur privé.

Il en est ainsi pour des perspectives sur 15 ha avec Solvay ;
sur 36 ha avec St Gobain à Tamines ;
sur 14 ha avec Electrabel.

Intermodalité : Recours aux conteneurs :

L'intégration du transport fluvial dans le concept de l'intermodalité est un défi du P.A.N. qui au fur à mesure de l'évolution de ce concept, est nourri tant par des réflexions européennes au niveau du flux des marchandises que par un souci accru de développement durable et de respect de l'environnement.

Un espoir de conteneurs « Rail-eau » d'abord puis « Rail-eau-routes » se profile toujours au départ du port de Givet avec extension en navette commerciale commune « Givet-Namur » qui se branchera sur l'axe « Dunkerque-Liège » revalorisé récemment suite à l'ouverture des ascenseurs de Stréry.

Parallèlement à cet espoir, une expérience de conteneurs pour le transport des déchets ménagers est à l'étude pour les villes de Namur et d'Andenne, et ce, en y associant au passage les transports des boues générées par les stations d'épuration progressivement mises en exécution tant à Dinant-Vvoir-Profondeville qu'à Wépion et Lives-sur-Meuse pour Namur.

Spécialement en matière de conteneurisation et afin de sensibiliser davantage des opérateurs potentiels, en concertation avec l'O.P.V.N. , le secteur de promotion du Port prend un maximum de contact avec ces milieux tant à Anvers, Bruxelles, Dunkerque Lille, Valenciennes qu'avec Liège, Charleroi .

En matière de « Tourisme fluvial » :

En 2003 ont débuté l'exploitation de 2 activités s'inscrivant dans le prolongement des investissements réalisés par le PAN en 2002, à savoir

- la capitainerie de Jambes
- le restaurant de la plage d'Amée

En 2004, ces activités se sont poursuivies.

En ce qui concerne la capitainerie, la gestion du port de plaisance Henri Hallet à Jambes a été confiée à Mr Olivier Cambier par un deuxième contrat de service, d'une durée d'un an .

A partir du mois de juillet, le port d'Amée est devenu opérationnel et sa gestion a également été confiée à Monsieur Cambier. Pour lui permettre de faire face à cette tâche supplémentaire, le PAN a mis à sa disposition du personnel supplémentaire, recruté par voie d'agence d'intérim, et dont le coût a été supporté par le PAN.

Quant au restaurant de la plage d'Amée, sa gestion a continué à être assurée par la Sprl « Un point c'est tout ».

En matière d'investissements, le tableau ci-après reprend le programme retenu par le Gouvernement wallon pour l'équipement des différents sites en province de Namur.

A cet égard, l'année 2004 a été consacrée à l'étude et la mise au point de deux projets importants pour le tourisme fluvial à Namur :

- le relais nautique à Lives
- la capitainerie flottante à Beez

en vue de rendre ces infrastructures opérationnelles le plus rapidement possible.

M.E.T. - Ministère wallon de l'Équipement et des Transports					
Infrastructures prévues	Quais, berges, môles, etc.	Embarcadères - pontons flottants		Eclairage du site	
1. Amée	/	495.000	2003	50.000	2003
2. Jambes	/	62.000	2003	12.500	2003
3. Beez	/	62.000	2004	12.500	2004
Relais de Lives	/	50.000	2004	37.000	2004
Andenne	25.000		2003		
Auvelais	50.000		2003		
Floreffe	50.000		2003		

CGT - Commissariat général au Tourisme							
Infrastructures prévues	Raccordements eau et/ou électricité		Bâtiments		Aménagements des espaces - équipements touristiques		Contrôle accès sécurisations
1. Amée	50.000	2003	660.000	2002	/		/
2. Jambes	37.000	2003	297.500	2002	/		/
3. Beez	12.500	2004	136.000	2004	/		/
Relais de Lives	50.000	2004	12.500	2004	50.000	2004	/

Chapitre 2 : Le Port autonome de Namur – missions et fonctionnement

2.1. Les missions du Port Autonome de Namur

Le Port autonome de Namur est un Organisme d'Intérêt public constitué par l'association de la Région wallonne, de la Province de Namur, de la Ville de Namur, de la Ville d'Andenne, de la Commune de Floreffe, de la Société d'Aménagement et d'Équipement économique de la Région namuroise et de la Société d'Aménagement et d'Équipement économique de la Famenne, du Condroz et de la Haute-Meuse.

MISSIONS DU PORT.

La mission de l'Association consiste à gérer, aménager et équiper des zones portuaires et des zones industrielles qui lui appartiennent ou qui lui ont été confiées par les associés afin de les mettre à disposition des utilisateurs de la voie navigable ou d'autres candidats investisseurs.

Le Port autonome de Namur est habilité à accorder, dans ces zones, des concessions et des autorisations aux candidats investisseurs et aux utilisateurs de la voie d'eau.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent le long de la Meuse et de la Sambre sur le territoire de la Province de Namur. Elles s'étendent sur 161 hectares dont 140 peuvent être concédés sous forme de contrats de concession de longue durée (jusqu'à 90 ans pour des investissements très importants par rapport à la surface concédée). Ces 140 hectares, dont 66,7 restent disponibles (27,3 hectares disponibles au 01.01.2004 et 39,4 hectares qui le seront dans le courant des prochaines années), se trouvent principalement en "zone industrielle" au plan de secteur et sont répartis en 25 zones portuaires.

Les 21 hectares remis en gestion et qui ne peuvent être concédés sont réservés aux équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat voisines, etc....

* *
*

2.2. Le Conseil d'administration.

Un Conseil d'Administration de dix-huit membres gère l'Association. Deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon sont chargés du contrôle de l'Association. Au 31.12 2003 le Conseil se compose de :

PRESIDENCE:

Président:

Monsieur B. ANSELME, domaine du Longsart, 18, 5021 Boninne.

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS :

Représentant la Région wallonne :

Madame F. BALFROID, rue Ferme d'en haut, 5, 5170 Profondeville

Madame S. WODON, avenue Vauban, 30, 5000 Namur.

Monsieur T. DETIFFE, rue de la Distillerie, 16, 5081 Bovesse.

Monsieur A. GENETTE, chaussée de Marche, 338/7, 5100 Jambes.

Monsieur J. ETIENNE, rue Fonds des Chênes, 195, 5100 Wépion.

Monsieur J.P. GILLIS, rue Sas Stud, 25, 5300 Andenne.

Monsieur G. Le BUSSY, rue du bois, 8a, 5030 Gembloux.

Représentant la Province de Namur :

Monsieur R. CLOSSET, avenue Reine Elisabeth, 156, 5300 Andenne.

Monsieur G. MILCAMPS, place Monseu, 15, 5390 Ciney.

Monsieur F. VIGNERON, rue de Géronsart, 153, 5100 Jambes.

Représentant la Ville de Namur :

Monsieur J-L. CLOSE, esplanade de l'Hôtel de Ville, 1, 5000 Namur.

Monsieur D. MATHEN, Esplanade de l'Hôtel de Ville, 5000 Namur.

Représentant la Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipement économique de la Région namuroise :

Monsieur M. BRUYR, rue du Raurais, 47, 5020 Suarlée.

Monsieur F. VERBORG, rue de Sclaigheaux, 660, 5300 Vezin (Vice-président).

Représentant la Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipement économique de la Famenne, du Condroz et de la Haute-Meuse :

Monsieur L. PIETTE, rue de Maharenne, 39, 5537 Denée.

Représentant la Ville d'Andenne :

Monsieur V. SAMPAOLI, place du Nouveau Monde, 13, 5300 Andenne.

Représentant la Commune de Floreffe :

Monsieur J-M. PECTOR, rue du Coriat, 45, 5150 Floreffe.

COMMISSAIRES DESIGNES PAR LE GOUVERNEMENT REGIONAL WALLON :

Monsieur G. DEREAU, rue Juste Chaput, 2, 5150 Floriffoux.

Monsieur M. REMOUCHAMPS, rue des Trieux, 20, 5000 Namur.

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS :

Représentant la Région wallonne :

Monsieur W. BORSUS, rue de Belvaux, 5 , 5377 Sinsin.

Monsieur M. COLLINGE, rue Croix Evrard, 6 , 5307 Verlée.

Monsieur C. DELANGUE, rue Pichelin, 47, 5140 Tongrinne.

Monsieur J. MOISSE, place de Wallonie, 1, 5100 Jambes.

Monsieur M. NICOLAS, Rue du Perseau, 30, 5100 Wierde.

Monsieur R. ROBAYE, rue de Binche, 55, 7061 Casteau.

Monsieur J.M. VAN ESPEN, Avenue de la Pairelle, 74, 5000 Namur

Représentant la Province de Namur :

Monsieur J. BODART, rue sur l'Hesse, 16, 5336 Courrière.

Monsieur A. LEROY, chemin de la Plaine, 46, 5001 Belgrade.

Monsieur A. MATHIEU, rue de Trinoy, 28, 5640 Oret.

Représentant la Ville de Namur :

Monsieur A. DETRY, Hôtel de Ville, 5000 Namur.

Monsieur F. LALOUX, esplanade de l'Hôtel de Ville, 1 à 5000 Namur.

Représentant la Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipement économique de la Région namuroise :

Monsieur J. KUYSKENS, bois de Nervelee, 2, 5020 Temploux.

Monsieur R. DEWART, rue Bocage, 9, 5310 Eghezée.

Représentant la Société Intercommunale d'Aménagement et d'Equipement économique de la Famenne, du Condroz et de la Haute-Meuse :

VACANT.

Représentant la Ville d'Andenne :

Monsieur P. DELHALLE, rue Chawagne, 5, 5300 Andenne.

Représentant la Commune de Floreffe :

Monsieur A. MABILLE, rue Gubin, 11, 5150 Floriffoux.

Le détail des rémunérations des administrateurs publics est fourni à l'annexe 4.

2.3. Le service de gestion

Le Service de Gestion du Port assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration ainsi que la gestion journalière de l'Association.

PERSONNEL DE GESTION :

Les agents du Port font partie du personnel du Ministère wallon de l'Équipement et des Transports. Ils sont mis à la disposition du Port, à temps partiel, par le Gouvernement wallon.

Sous l'autorité de Pierre SION, la gestion du Port est assurée par :

- Affaires générales et investissements : Jean-Luc VIGREUX
- Gestion financière et relations extérieures (autres ports wallons, niveau fédéral et européen) : Claude MARTIN
- Promotion et Secrétariat du Conseil : Jean-Jacques HANSE
- Assistance technique : Paul DUFAYS
- Assistance administrative : Colette MICHAUX et Jocelyne PHILIPPART
- Secrétariat : Fernande GOFFAUX.

SIEGE DU PORT :

Les services du Port autonome de Namur sont installés place Léopold, 3 à 5000 Namur.

Téléphone:	081/24.09.50.
Téléfax:	081/24.09.55.
E mail	jlvigreux@ portnamur.be
Internet	http://www.portnamur.be

2.4. Implantation des ports

Depuis la création du Port autonome de Namur en 1978, la gestion de 25 ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que de 5 ports publics lui a été confiée. L'implantation de ces ports et zones portuaires est indiquée sur les cartes reprises aux pages à ci-après.

Les ports sont plus particulièrement réservés aux utilisateurs de la voie d'eau tandis que les zones portuaires et industrielles peuvent être concédées tant à ceux-ci qu'à des investisseurs industriels ne l'utilisant pas.

Les ports publics sont réservés exclusivement au chargement et au déchargement des bateaux. Ils ne peuvent être concédés et leur utilisation est conditionnée à l'obtention d'une autorisation à titre précaire ou d'une autorisation d'effectuer des opérations isolées comme défini au chapitre "Conditions d'installation".

Plusieurs ports et zones portuaires sont en cours de création, d'extension ou d'équipement. Ils seront à la disposition des candidats utilisateurs de la voie navigable ou des investisseurs industriels au cours des prochaines années.

Les zones portuaires gérées par le Port autonome de Namur se trouvent presque exclusivement en "zone industrielle" au plan de secteur.

Les ports situés le long de la Meuse en aval de Namur sont accessibles aux bateaux de 2.000 tonnes et aux convois poussés de 9.000 T. Ceux situés le long de la Sambre et le long de la Meuse en amont de Namur sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent au carrefour du réseau européen de voies navigables reliant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elles bénéficient d'un accès aisé vers les grands ports européens. En outre, l'ouverture récente de la liaison Rhin-Main-Danube permet aux bateaux navigant sur le réseau ouest européen de rejoindre aisément les pays de l'Est de l'Europe.

La zone portuaire de Malonne est raccordée directement au réseau S.N.C.B. par une voie de desserte aboutissant à la gare de Flawinne située sur la dorsale wallonne.

Les zones portuaires de Tamines, de Beez, de Malonne et de Seilles sont spécialement équipées en eau potable, en force motrice et en égouts. Les autres zones se trouvent le long de voiries où de tels équipements existent.

Toutes les zones se trouvent à moins de 10 kilomètres d'une autoroute. Elles sont reliées au réseau autoroutier par des routes communales et régionales.

Les actes constitutifs des zones portuaires sont repris à l'annexe 1.

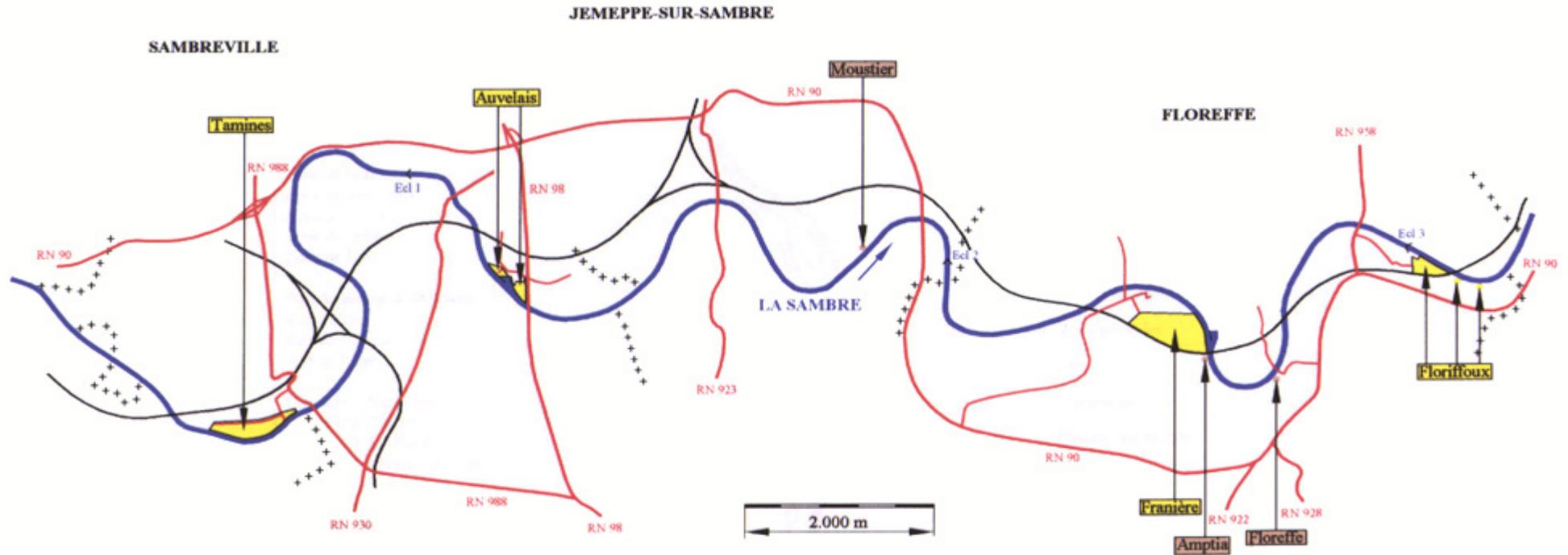
Les croquis des zones portuaires et des parcelles qui les composent sont repris à l'annexe 2.

Implantation des zones portuaires de la Sambre en amont de Namur

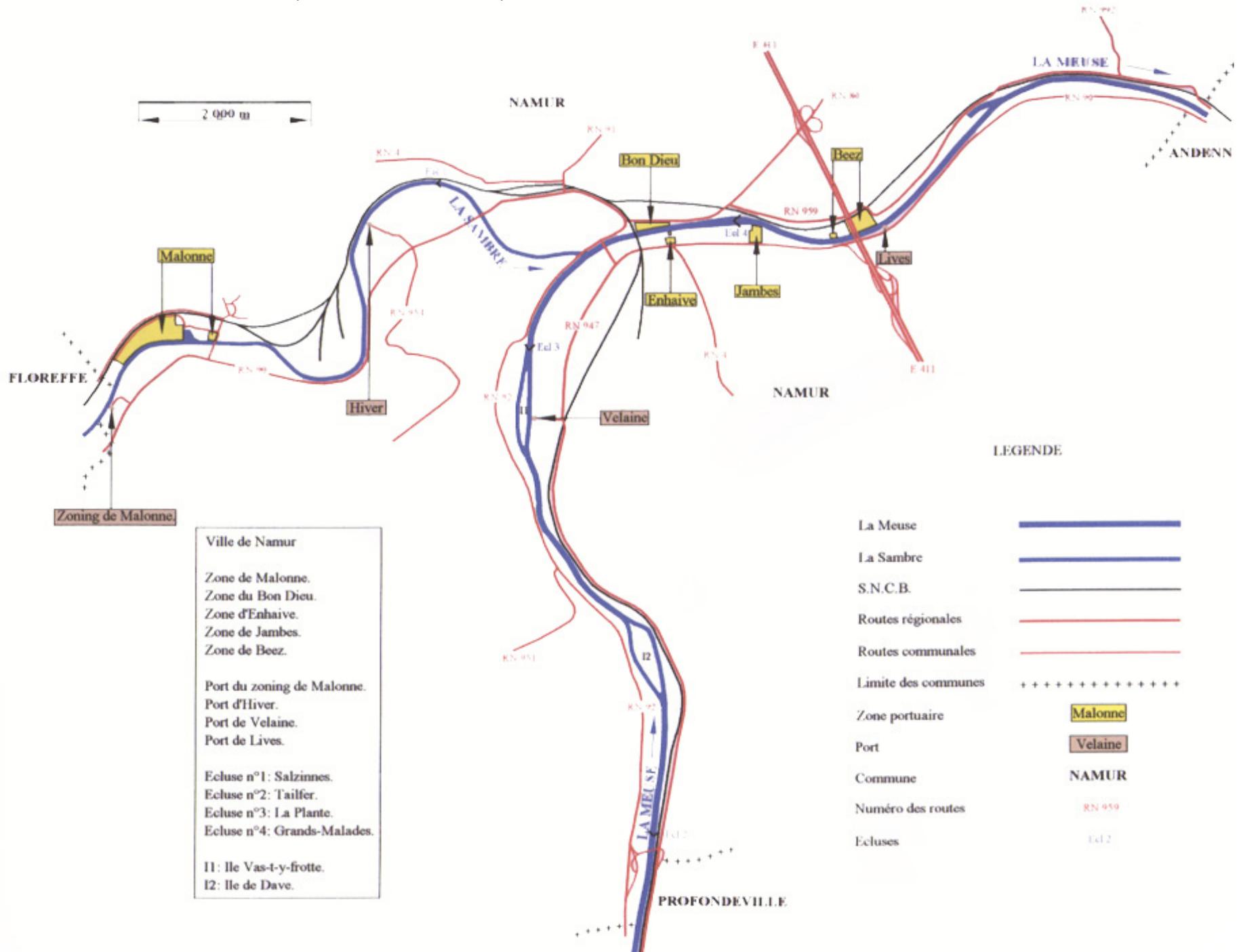
LEGENDE

Zone portuaire	Tamines	La Sambre	
Port	Moustier	S.N.C.B.	
Commune	FLOREFFE	Routes régionales	
Numéro des routes	RN 958	Routes communales	
Ecluses	Ecl 2	Limite des communes	

Commune de Sambreville: Zone de Tamines. Zone d'Auvelais. Ecluse n°1: Auvelais.
Commune de Jemeppe-sur-Sambre: Port de Moustier. Ecluse n°2: Mornimont.
Commune de Floreffe: Zone de Franière. Zone de Floriffoux. Port d'Amptia. Port de Floreffe. Ecluse n°3: Floriffoux.



Implantation des zones portuaires sur le territoire de la ville de Namur



Implantation des zones portuaires sur le territoire de la Ville d'Andenne

Ville d'Andenne:

- Zone de Namèche.
- Zone de Sclayn.
- Zone de Sclaigneaux.
- Zone de Seilles.

Port de Maizeret.

Port de Marche-les-Dames.

Port de Samson.

Port de Vezin.

Port d'Andenne.

Ecluse n°1: Seilles.

11: Ile d'Ossay.

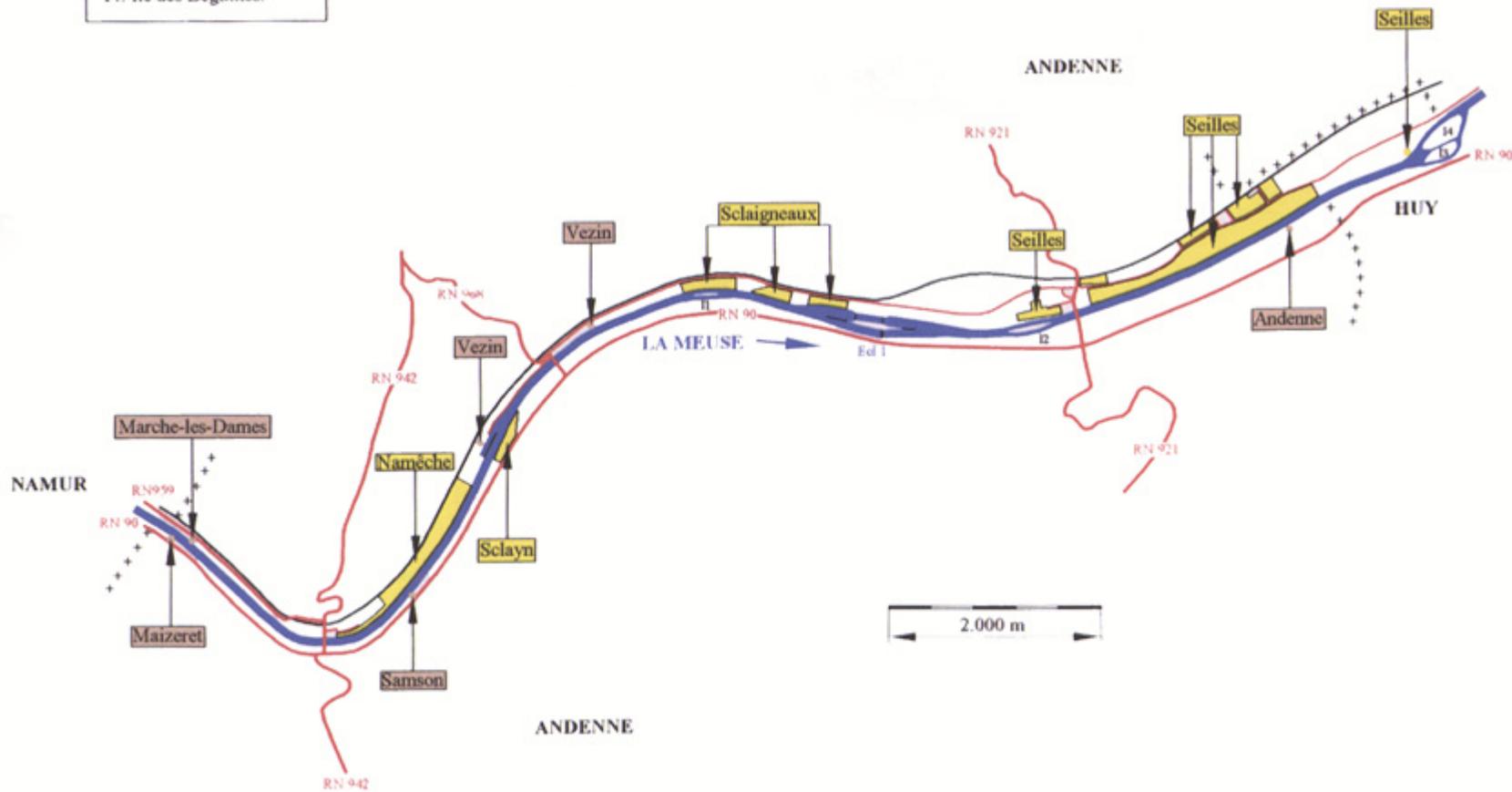
12: Ile de Belgrade.

13: Ile des Chanoines.

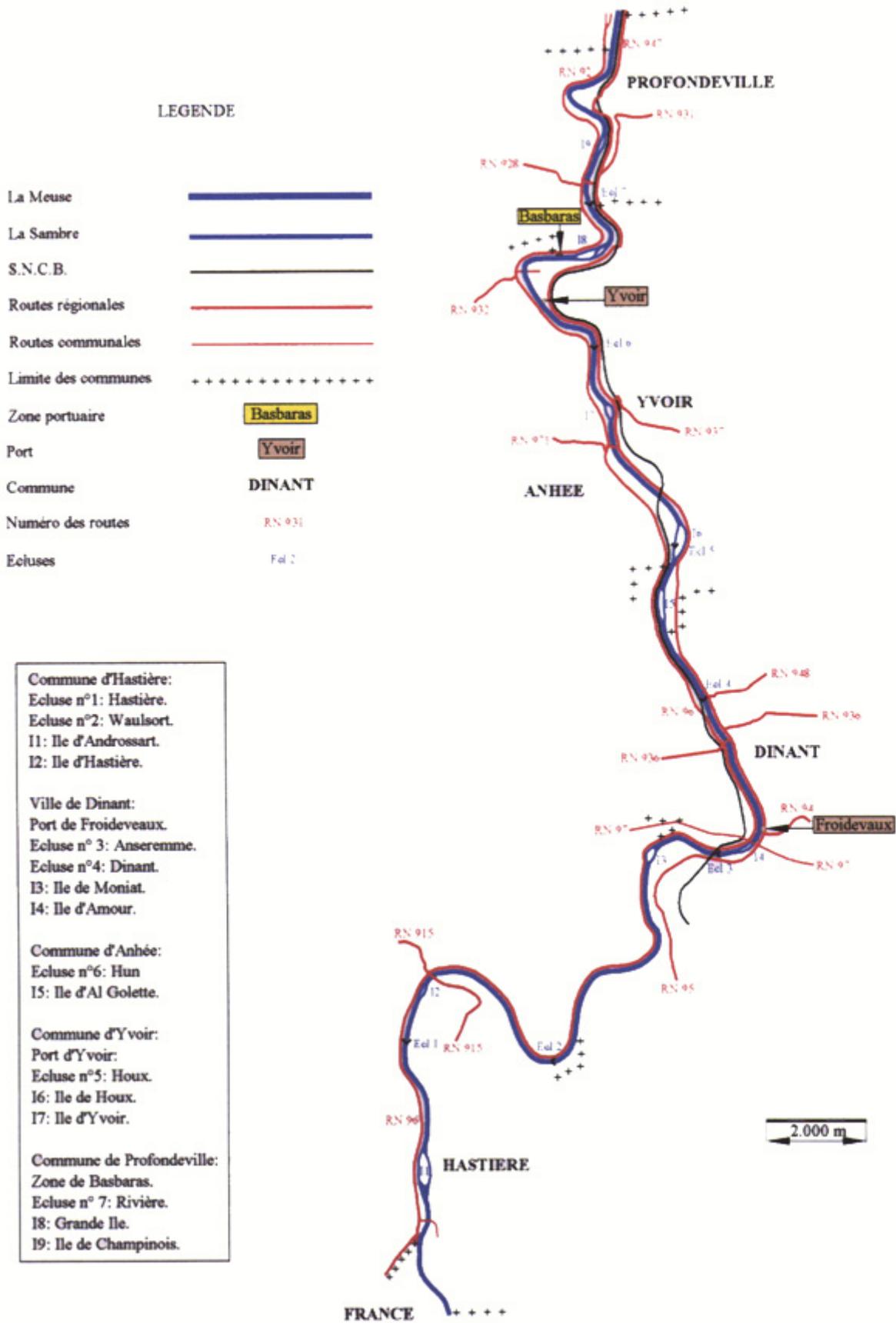
14: Ile des Béguines.

LEGENDE

Zone portuaire	Namèche	La Meuse	
Port	Maizeret	S.N.C.B.	
Commune	ANDENNE	Routes régionales	
Numéro des routes	RN 942	Routes communales	
Ecluses	Ecl 1	Limite des communes	



Implantation des zones portuaires sur la haute Meuse en amont de Namur



5. Conditions d'installation - Tarifications.

Les conditions d'installation et les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992.

La présente annexe présente un résumé de ces conditions.

Les montants des redevances et péages dont question ci-après sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle. Pour 2001, le coefficient applicable aux montants des redevances et péages est de 1,140.

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains ou d'utiliser les murs de quai dont la gestion a été confiée au Port autonome de Namur :

- 1) Le contrat de concession.
- 2) L'autorisation à titre précaire.
- 3) L'autorisation d'effectuer des opérations isolées.

LE CONTRAT DE CONCESSION.

Des contrats de concession peuvent être octroyés à des utilisateurs de la voie d'eau ou à des candidats investisseurs industriels aux conditions suivantes :

Montants des redevances de concession (hors T.V.A.) :

Les montants de base des redevances de concession sont fixés à (prix applicables en 1991) :

- zone de quai (située à l'arrière d'un mur de quai sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
- zone industrielle valorisée par la présence d'une route (située à l'arrière de la route sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
- zone industrielle (située à l'arrière des zones précitées) : 0,1983 Euros/m²/an.

Des suppléments aux montants de base sont prévus pour les zones situées en agglomération et pour celles spécialement équipées.

En ce qui concerne les surfaces bâties et les terrains concédés pour des implantations à caractère commercial, le Conseil d'Administration détermine le montant des redevances.

Durée des concessions :

La durée des concessions est fixée par le Conseil d'Administration en fonction des investissements que le concessionnaire compte réaliser sur la zone concédée :

	Durée de la concession.
pas d'investissement	5 ans
peu d'investissement	10 ans
investissement important	30 ans
investissement très important	3 x 30 ans

En cas d'accord des parties, les concessions sont renouvelables.

Péages sur tonnage manipulé :

Dans toute l'étendue des zones gérées par le Port autonome de Namur, chaque opération de manutention de matériaux donne lieu au paiement d'un péage par tonne manipulée.

a) Dans les zones portuaires.

L'usage d'un quai implique un trafic fluvial annuel minimum de 150 tonnes/mètre courant de quai comptabilisé à 0,0372 Euros/t.

Le péage pour trafic fluvial est dégressif pour le tonnage manipulé qui dépasse le minimum annuel imposé, soit :

de 151 à 300 t/mètre courant de quai :	0,0186 Euros/t,
au-delà de 300 t/mètre courant de quai :	0,0093 Euros/t.

b) Dans les zones industrielles.

Le péage pour trafic par camions ou wagons est fixé uniformément à 0,0496 Euros/t.

Dans tous les cas, il est imposé pour l'ensemble de la concession un péage global annuel correspondant à un trafic minimum de 1 t/m². Si le total des trafics par rapport à la superficie de la concession n'atteint pas la valeur de 1 t/m², le déficit est compté au tarif forfaitaire de 0,0496 Euros/t.

L'AUTORISATION A TITRE PRECAIRE.

Des autorisations d'occupation à titre précaire peuvent être accordées pour des durées indéterminées mais généralement courtes. Ces autorisations sont révocables moyennant préavis de deux mois (de l'une ou l'autre des parties).

Les montants des redevances pour des autorisations à titre précaire sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les péages sont fixés à :

0,0496 Euros/t pour le trafic par camions ou par wagons,
0,0372 Euros/t pour le trafic par voie d'eau.

L'AUTORISATION D'EFFECTUER DES OPERATIONS ISOLEES.

Le Conseil d'Administration peut accorder l'autorisation d'effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux dans les ports publics ou dans les zones portuaires non concédées.

Pour les opérations isolées, le péage est uniformément fixé à 0,0744 Euros la tonne manipulée.

Chapitre 3 . Bilan des activités de l'année 2004

Découlant des missions qui lui ont été assignées, (voir chapitre 2), le Port Autonome de Namur gère, aménage et équipe les zones portuaires situées le long de la voie d'eau pour les mettre à disposition des utilisateurs de la voie d'eau et d'autres candidats investisseurs, selon des conditions tarifaires qui sont décrites au chapitre VI.

Depuis 2003, le Port Autonome gère également 2 activités liées au tourisme fluvial, à savoir les ports de plaisance de Jambes et d'Amée et le restaurant de la plage d'Amée.

L'activité du Port Autonome comporte ainsi deux volets : l'un, industriel lié au transport de marchandises et aux activités commerciales, l'autre, touristique, lié au développement du tourisme de plaisance

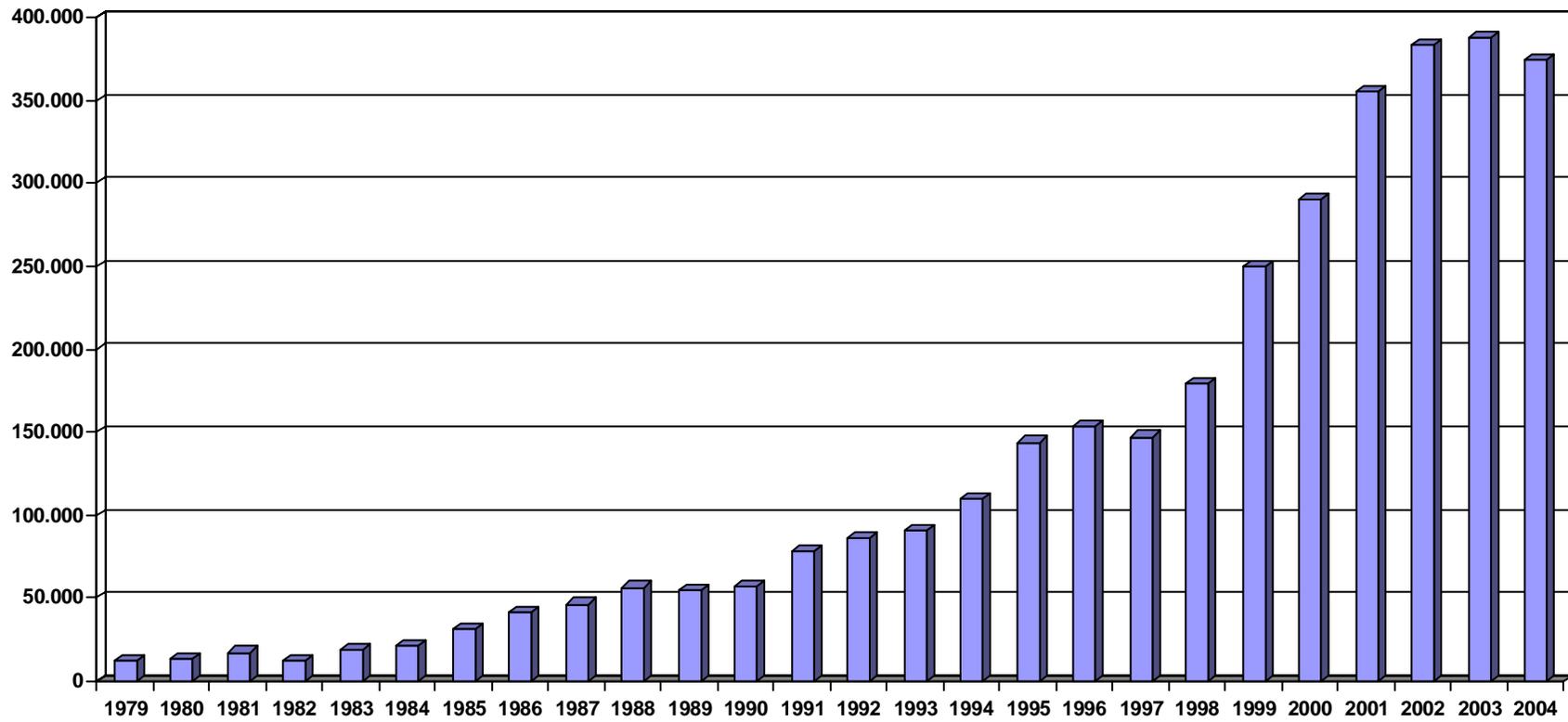
3.1. Activités industrielles

Ces activités se déroulent sur l'ensemble des ports et des zones portuaires situés le long de la Meuse et de la Sambre en Province de Namur. Leur implantation est décrite de manière précise au chapitre V. Les plans des différents terrains accordés en concession figurent à l'annexe 2 .

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution du nombre du nombre de concessions accordées depuis la création du Port. Le graphique de la page suivante permet de visualiser cette évolution.

Année	Nombre concessions	Surfaces concédées (m2)	Redevances (€) HTVA
1979	3	30.275,00	12.300,00
1980	4	32.225,00	13.500,00
1981	6	23.120,00	17.300,00
1982	5	21.170,00	11.900,00
1983	7	42.855,00	18.500,00
1984	9	50.105,00	21.500,00
1985	9	87.862,00	31.100,00
1986	13	111.839,00	41.500,00
1987	16	135.120,00	46.500,00
1988	18	157.603,00	56.600,00
1989	17	150.128,00	55.000,00
1990	17	154.310,00	57.300,00
1991	26	224.122,00	78.800,00
1992	40	362.560,00	86.550,00
1993	45	493.363,00	90.835,00
1994	60	600.030,00	110.170,00
1995	65	633.781,00	143.870,00
1996	65	591.773,00	153.090,00
1997	69	589.713,00	147.290,00
1998	78	704.614,00	179.684,00
1999	94	704.614,00	250.160,00
2000	104	722.124,00	290.570,00
2001	111	745.094,00	355.520,00
2002	108	759.128,00	382.830,00
2003	105	767.018,00	387.360,00
2004	105	739.042,90	374.528,09

Evolution des redevances de concession depuis la création du Port Autonome de Namur
(exprimées en Euros)



3.1.1. Occupation des zones portuaires

Les zones portuaires et les ports, du fait de leur superficie, se prêtent à l'octroi de concession de longue durée. Ils sont presque exclusivement situés en « zone industrielle au plan de secteur.

Le tableau 1 fournit une vue d'ensemble de l'occupation des zones portuaires au 31 décembre 2004. Il fait apparaître que sur une superficie totale de 161 ha,

- 101,20 ha peuvent être concédés actuellement sous forme de contrats de concession de longue durée, et 59,85 ha ne sont pas concédables (ils sont affectés à des équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat voisines, etc....)
- après aménagement des terrains encore à équiper, ce seront 140,58 ha qui pourront être concédés ;
- 73,90 ha sont effectivement occupés, soit un taux d'occupation de 73,00 % par rapport à la superficie concédable actuellement ;
- 66,68 ha restent disponibles (27,32 ha disponibles au 31 décembre 2004 et 39,36 hectares qui le seront dans le courant des prochaines années après aménagement des terrains concernés)

Les zones à aménager concernent pour l'essentiel :

- la zone portuaire de Franière : 20 ha
- la zone portuaire de Namèche : 13,9 ha

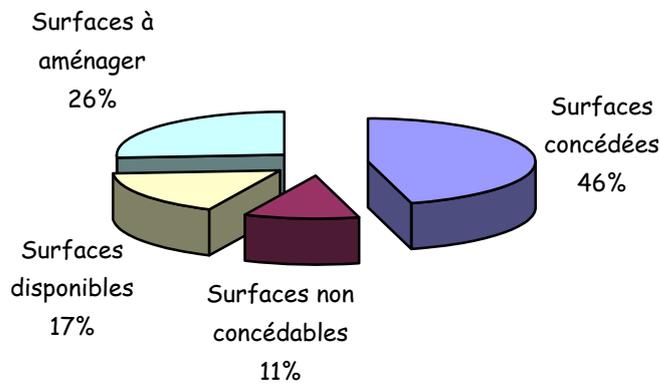
pour lesquelles l'aménagement requiert des démarches longues auprès des différentes instances concernées (Aménagement du Territoire, SNCB, DG2, communes intéressées).

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

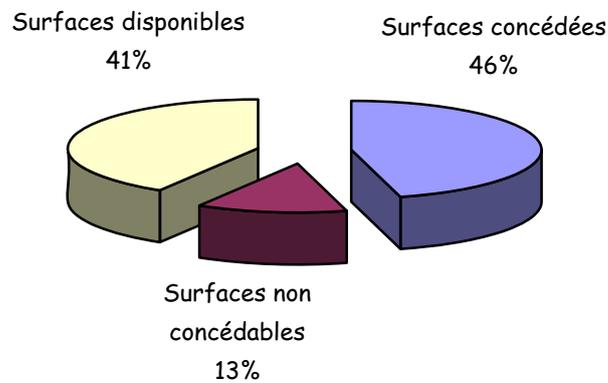
Tableau récapitulatif

Zones portuaires	Surfaces totales	Surfaces à aménager		Surfaces concédables		Surfaces concédées	Surfaces disponibles	
		Surfaces réservées	Surfaces non réservées	Au 31/12/2004	Après aménagements		Au 31/12/2004	Après aménagements
Zone portuaire de Tamines	136.477,00	0,00	0,00	111.516,00	111.516,00	77.381,00	34.135,00	34.135,00
Zone portuaire d' Avelais	40.495,00	3.900,00	20.545,00	12.824,00	37.269,00	6.427,00	6.397,00	30.842,00
Zone portuaire de Mornimont	21.502,00	0,00	0,00	20.538,00	20.538,00	1.025,00	19.513,00	19.513,00
Port de Moustier	8.090,00	0,00	0,00	1.598,00	1.598,00	1.598,00	0,00	0,00
Zone portuaire de Floriffoux	55.296,00	0,00	0,00	45.902,00	45.902,00	45.902,00	0,00	0,00
Zone portuaire de Franière	200.031,00	0,00	200.031,00	0,00	189.001,00	0,00	0,00	189.001,00
Zone portuaire de Malonne	187.450,00	0,00	0,00	141.209,00	141.209,00	138.571,00	2.638,00	2.638,00
Zoning de Malonne	2.620,00	0,00	0,00	2.620,00	2.620,00	1.820,00	800,00	800,00
Port d' Anhée	5.166,00	0,00	0,00	5.166,00	5.166,00	5.166,00	0,00	0,00
Port d' Yvoir	15.795,00	15.795,00	0,00	0,00	15.795,00	0,00	0,00	15.795,00
Zone portuaire de Basbaras	8.384,00	0,00	0,00	7.950,00	7.950,00	7.950,00	0,00	0,00
Zone portuaire du Bon Dieu	16.320,00	0,00	0,00	15.470,00	15.470,00	15.470,00	0,00	0,00
Zone portuaire d' Enhaive	10.285,00	0,00	0,00	9.016,00	9.016,00	8.016,00	1.000,00	1.000,00
Zone portuaire de Jambes	15.806,00	0,00	0,00	15.806,00	15.806,00	15.806,00	0,00	0,00
Zone portuaire de Beez	58.853,40	0,00	0,00	50.359,40	50.359,40	50.359,40	0,00	0,00
Port de Lives	5.411,00	0,00	0,00	3.811,00	3.811,00	3.811,00	0,00	0,00
Port de Maizeret	4.261,00	0,00	0,00	4.246,00	4.246,00	4.246,00	0,00	0,00
Port de Marche-les-Dames	16.029,00	0,00	0,00	15.819,00	15.819,00	15.819,00	0,00	0,00
Zone portuaire de Namèche	147.794,00	0,00	139.013,00	8.781,00	133.794,00	8.781,00	0,00	125.013,00
Port de Samson	10.045,00	0,00	0,00	10.045,00	10.045,00	10.045,00	0,00	0,00
Zone portuaire de Sclayn	36.329,00	0,00	0,00	31.738,50	31.738,50	31.738,50	0,00	0,00
Port de Vezin	41.524,00	0,00	0,00	23.164,00	23.164,00	7.878,00	15.286,00	15.286,00
Zone portuaire de Sclaingneaux	71.484,00	0,00	0,00	61.520,00	61.520,00	57.092,00	4.428,00	4.428,00
Zone portuaire de Seilles	474.746,00	0,00	39.340,00	401.812,00	441.152,00	220.025,00	181.787,00	221.127,00
Port d' Andenne	20.567,00	0,00	0,00	11.305,00	11.305,00	4.116,00	7.189,00	7.189,00
Totaux :	1.610.760,40	19.695,00	398.929,00	1.012.215,90	1.405.809,90	739.042,90	273.173,00	666.767,00

Les graphiques 2 et 3 montrent la répartition des surfaces concédables, non concédables, concédées et disponibles au 31 décembre 2004 et ultérieurement lorsque les aménagements seront terminés.



Graphique 2 : Situation des zones portuaires avant aménagements



Graphique 3 : Situation des zones portuaires après aménagements

En annexe 3 figurent :

- Le tableau 4 qui fournit par zones portuaires le détail de l'occupation de chacun des terrains, ainsi que la situation des contrats de concession.
- Le tableau 5 qui donne les renseignements concernant les concessionnaires (adresse et type d'activités).

3.1.2. Recettes de concessions

Le tableau 6 ci-dessous donne les recettes de concessions par zones portuaires et pour chaque concessionnaire.

Tableau 6

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manipulés (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manquants (en €, HTVA)	Total des recettes (en €, HTVA)
Tamines	Automat 2000 S.A.	302,80	0,00	37,80	340,60
	Boffe R. et Roman Jesus	1.561,72	0,00	314,84	1.876,56
	Burton - Bois S.A.	264,64	0,00	33,08	297,72
	Cinergec S.A.	973,96	0,00	167,92	1.141,88
	Commune de Sambreville	1.588,10	0,00	292,92	1.881,02
	Debroux	1.547,52	0,00	299,54	1.847,06
	Defitec sprl	156,28	0,00	19,54	175,82
	I.G.E.T.C. SPRL	1.018,74	0,00	195,92	1.214,66
	Jet d'encre	514,51	0,00	68,33	582,84
	Mestdagh S.A.	4.158,84	0,00	744,12	4.902,96
	MJ Décor	806,04	0,00	134,34	940,38
	MG Pose	806,04	0,00	134,34	940,38
	Michiels R. Garage	906,72	0,00	151,20	1.057,92
	New Laboratoires Réunis	468,58	0,00	56,24	524,82
	Nikolic	363,81	0,00	61,65	425,46
	Proneservim	3.996,48	0,00	0,00	3.996,48
	S.I.A.E.E.	2.985,88	0,00	716,91	3.702,79
Total Tamines		22.420,66	0,00	3.428,69	25.849,35
Auvelais	Sobémo S.A.	2.046,02	531,92	106,03	2.683,97
	Total	2.046,02	531,92	106,03	2.683,97
Mornimont	Remalux s.a.	458,96	0	566,98	1.025,94
	Total	458,96	0	566,98	1.025,94
Moustier	Glaverbel S.A.	715,58	5.874,29	0,00	6.589,87
	Total	715,58	5.874,29	0,00	6.589,87
Floriffoux	B.P.M.N.	537,32	0,00	1.259,96	1.797,28
	Hublet SPRL	9.079,26	0,00	2.269,82	11.349,08
	Les Silos de Floreffe s.c.r.l.	1.090,60	1.744,13	0,00	2.834,73
	Total	10.707,18	1.744,13	3.529,78	15.981,09

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manipulés (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manquants (en €, HTVA)	Total des recettes (en €, HTVA)
Malonne	Champion Caravannes	2.523,32	0,00	513,28	3.036,60
	Denimat SPRL	1.925,52	0,00	373,92	2.299,44
	Garwig S.A.	4.685,74	0,00	1.171,42	5.857,16
	Gérard Affrètement S.A.	2.919,40	0,00	598,48	3.517,88
	Hydrocar S.A.	3.477,98	0,00	869,94	4.347,92
	S.I.A.E.E.	1.303,98	0,00	238,68	1.542,66
	TEC.	9.211,82	0,00	2.302,96	11.514,78
	Wagneur	893,35	0,00	13,44	906,79
	Wilmet S.A.	4.483,54	0,00	1.120,88	5.604,42
Total Malonne		31.424,65	0,00	7.203,00	38.627,65
Zoning de Malonne	Gillain	11.188,08	0,00	101,92	11.290,00
	Total	11.188,08	0,00	101,92	11.290,00
Anhée	Carrières de Haut-le-Wastic	2.013,06	93,49	756,99	2.863,54
	Total	2.013,06	93,49	756,99	2.863,54
Basbaras	Basbaras Distribution S.A.	3.527,64	409,68	576,71	4.514,03
	Total	3.527,64	409,68	576,71	4.514,03
Bon Dieu	Chantiers houillers de la Meuse	1.591,20	366,49	9,91	1.967,60
	Collot S.A.	10.289,66	1.381,54	1.033,96	12.705,16
	Sogemat S.A.	1.646,24	46,07	446,57	2.138,88
	Total Bon Dieu	13.527,10	1.794,10	1.490,44	16.811,64
Enhaive	Cogexim S.A.	20.432,62	0,00	0,00	20.432,62
	Thomas et Piron	20.432,62	0,00	0,00	20.432,62
	Ville de Namur	3.949,54	0,00	80,60	4.030,14
	Total Enhaive	44.814,78	0,00	80,60	44.895,38
Jambes	Inducom S.A.	8.063,00	0,00	677,23	8.740,23
	Interbéton S.A.	402,90	737,88	0,00	1.140,78
	Total Jambes	8.465,90	737,88	677,23	9.881,01
Beez	De Graeve S.A.	4.007,26	1.067,66	0,00	5.074,92
	Genimat SPRL	490,56	0,00	122,64	613,20
	IDEG	172,14	0,00	42,80	214,94
	Gralex S.A.	8.020,38	10.067,78	0,00	18.088,16
	Meuse & Sambre S.A.	2.936,18	0,00	352,36	3.288,54
	Total Beez	15.626,52	11.135,44	517,80	27.279,76

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manipulés (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manquants (en €, HTVA)	Total des recettes (en €, HTVA)
Lives Total Lives	Gralex S.A.	1.645,64	0,00	1.467,86	3.113,50
		1.645,64	0,00	1.467,86	3.113,50
Maizeret Total Maizeret	Carrières de Leffe S.A.	1.901,34	4.787,89	0,00	6.689,23
		1.901,34	4.787,89	0,00	6.689,23
Marche-le-Dames Total	Dolimies de Marche-les-Dames	5.651,80	17.654,69	0,00	23.306,49
		5.651,80	17.654,69	0,00	23.306,49
Namèche Total	Panistar S.A.	8.402,94	0,00	491,72	8.894,66
		8.402,94	0,00	491,72	8.894,66
Samson Total	Carmeuse S.A.	3.893,36	1.778,69	0,00	5.672,05
		3.893,36	1.778,69	0,00	5.672,05
Sclayn Total Sclayn	Andenne Pro services	6.815,59	0,00	1.187,42	8.003,01
	Dolomies de Marche-les-Dames	3.430,86	1.483,71	166,68	5.081,25
	Immobilière Blaton S.A.	1.810,66	0,00	611,08	2.421,74
	Lamquet Michel	161,62	0,00	51,45	213,07
	Van Praet Henri	1.175,36	0,00	1.891,62	3.066,98
		13.394,09	1.483,71	3.908,25	18.786,05
Vezin Total Vezin	Marda SA	3.079,02	612,85	1.275,91	4.967,78
		3.079,02	612,85	1.275,91	4.967,78
Sclaigneaux Total Sclaigneaux	A. L. G. S.A.	147,38	0,00	10,52	157,90
	Carmeuse S.A.	4.128,68	4.457,69	0,00	8.586,37
	Dema engineering	378,42	0,00	47,33	425,75
	Gerday travaux s.a.	2089,86	436,14	522,48	3.048,48
	Sablisand SCRL	660,5	0	299,24	959,74
	S.W.D.E.	293,98	0	73,5	367,48
	Ville d'Andenne	25.257,92	0,00	711,98	25.969,90
	32.956,74	4.893,83	1665,05	39.515,62	

Ports et zones portuaires	Concessionnaires	Redevance de concession (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manipulés (en €, HTVA)	Redevance sur tonnages manquants (en €, HTVA)	Total des recettes (en €, HTVA)
Seilles	A. L. G. S.A.	84,58	0,00	18,48	103,06
	Amand Dominique	5.682,52	0,00	161,20	5.843,72
	Atelier Traiteur sprl	2.407,28	0,00	0,00	2.407,28
	Atelier Traiteur sprl (2)	10.574,78	0,00	325,26	10.900,04
	Ateliers Robert S.A.	2.457,28	0,00	614,32	3.071,60
	Carma SPRL	1.038,32	0,00	191,68	1.230,00
	Chaudronneries & Tuyauteries	2.068,42	0,00	416,56	2.484,98
	Chéricoux S.A.	1.035,52	0,00	258,90	1.294,42
	Cuisitec	391,84	0,00	97,96	489,80
	Deltalak	424,03	0,00	106,06	530,09
	Devos	783,64	0,00	195,92	979,56
	D.L.M. & Partners S.A.	536,46	0,00	100,20	636,66
	Easy home (Moreau)	7.311,82	0,00	489,00	7.800,82
	First Motor sport	671,68	0,00	167,92	839,60
	Interagri Dumoulin S.A.	367,20	1.437,60	0,00	1.804,80
	KLAPS S.A.	846,26	0,00	148,16	994,42
	Louis Carrosserie	223,90	0,00	27,98	251,88
	Métal Protection	0,00	0,00	230,13	230,13
	Métal Protection (2)	10.127,69	0,00	505,64	10.633,33
	Meuse & Sambre S.A.(1)	28.124,20	0,00	594,00	28.718,20
	Meuse & Sambre S.A.(2)	7.856,80	0,00	1.306,88	9.163,68
	Mossoux SPRL	1.446,26	0,00	302,84	1.749,10
	Norland S.A.	21.080,40	0,00	1.380,96	22.461,36
	Pirotte V.	116,64	0,00	29,16	145,80
	Prison d'Andenne	181,36	0,00	36,94	218,30
	S.C.A.M	734,38	1.031,68	0,00	1.766,06
	T.W.T. S.A.	13.357,27	0,00	859,38	14.216,65
	Techno Métal Industrie SPRL	1.878,50	0,00	285,02	2.163,52
	TIMSONNET Transports	790,30	0,00	119,56	909,86
	Trana S.A.	4.748,86	0,00	1.322,00	6.070,86
	Transanden SPRL	985,16	0,00	246,30	1.231,46
Tech Sign	6.585,94	0,00	135,18	6.721,12	
Total Seilles		134.919,29	2.469,28	10.673,59	148.062,16
Andenne	Andenne Mat	1.747,74	440,61	334,27	2.522,62
Total Andenne		1.747,74	440,61	334,27	2.522,62

Totaux pour l'ensemble des zones portuaires : 374.528,09 56.442,48 38.852,82 469.823,39

3.1.3. Ventilation des concessions par type d'activité

Le tableau 7 ci-dessous indique les surfaces des concessions où s'opèrent des transbordement de marchandises par la voie d'eau, ainsi que les recettes générées par cette activité.

Concessionnaires	Surface des concessions m2	Recettes HTVA (€)			
		Redev. de concession	Redev. de tonnage manipulé	Redev. de tonnage manquant	Total
Dolomies de Marche-les-Dames	31.828	12.162	19.751	1.276	33.189
Gralex	25.871	9.666	10.068	1.468	21.202
Glaverbel	1.598	716	5.874	0	6.590
Carrières de Leffe	4.246	1.901	4.788	0	6.689
Carmeuse	19.485	8.022	6.236	0	14.258
Silos de Floreffe	4.151	1.091	1.744	0	2.835
Interagri	820	367	1.438	0	1.805
Degraeve	18.727	4.007	1.068	0	5.075
S.C.A.M.	1.640	734	1.032	0	1.766
Interbéton	908	403	738	0	1.141
Collot	11.768	10.290	1.382	1.034	12.705
Sobemo	6.427	2.046	532	106	2.684
Andenne Mat	4.116	1.748	441	334	2.523
Chantiers Houillers de la Meuse	1.847	1.591	366	10	1.968
Gerday	9.334	2.090	436	522	3.048
Carrière de Haut le Wastia	5.166	2.013	93	757	2.864
Basbaras	7.950	3.528	410	577	4.514
	155.882	62.374	56.396	6.084	124.855

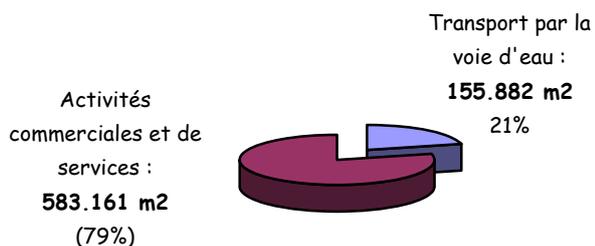
Tableau 7

Si l'on rapporte ces valeurs aux valeurs correspondantes pour l'ensemble des zones concédées, on constate que :

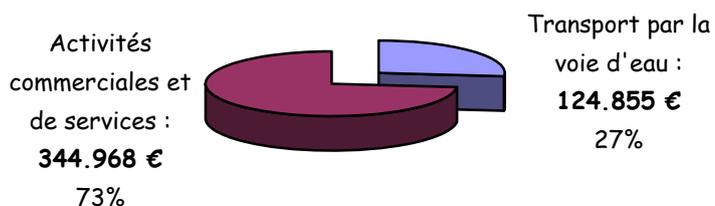
- 21,1 % des surfaces concédées (155.882 m2 / 739.042,90 m2) sont actuellement affectées au transport fluvial , tandis que 78,9 % des surfaces concédées concernent une activité commerciale ou et de services.
- Les recettes générées par l'activité de transport fluvial représentent 26,57 % de l'ensemble des recettes (124.855 € / 469.823 €) tandis que les activités de type commercial et de services représentent 73,43 %.

Ces données sont représentées sous forme de graphique en page suivante

Graphique 7 : Surfaces concédées : répartition par type d'activités



Graphique 8 : Recettes de concession - répartition par type d'activités



De ce qui précède, on constate donc que les activités de transport de marchandises par la voie d'eau ne représentent jusqu'ici qu'une valeur modeste, tant en nombre de concessions, qu'en recettes générées par cette activité.

Ces chiffres devraient toutefois évoluer très sensiblement dans le futur au fur et à mesure des nouvelles acquisitions foncières prévues, et des nouvelles activités qui pourront s'y dérouler, telles que le transport de container, le transport des déchets,...)

3.1.4. Marchandises transportées par la voie d'eau

Le tableau ci-dessous fournit la nature et le tonnage des marchandises transportées par voie fluviale, en distinguant les tonnages chargés et déchargés dans les zones portuaires gérées par le Port autonome de Namur.

Concessionnaires	Marchandises	Tonnage (T)		
		Importation	Exportation	Total
Dolomies de Marche-les-Dames	Produits de carrière	0	1.453.566	1.453.566
Gralex	Produits de carrière	0	802.800	802.800
Glaverbel	Sable de verrerie	328.541	0	328.541
Glaverbel	fuel	128.932	0	128.932
Carrières de Leffe	Produits de carrière	0	335.690	335.690
Carmeuse	Produits de carrière	0	291.929	291.929
Silos de Floreffe	Produits agricoles	0	94.112	94.112
Interagri	Produits agricoles	0	69.956	69.956
Degraeve	Produits de carrière	0	31.437	31.437
S.C.A.M.	Produits agricoles	0	26.329	26.329
Interbéton	Matériaux de construction	19.237	0	19.237
Collot	Matériaux de construction	16.039	0	16.039
Sobemo	Matériaux de construction	12.507	0	12.507
Andenne Mat	Matériaux de construction	10.491	0	10.491
Chantiers Houillers de la Meuse	Matériaux de construction	8.617	0	8.617
Gerday	Produits de carrière	4.440	0	4.440
Carrière de Haut le Wastia	Produits de carrière	0	2.226	2.226
Basbaras	Matériaux de construction	1.440	0	1.440
		530.244	3.108.045	3.638.289
		14,57%	85,43%	100,00%

Tableau 8

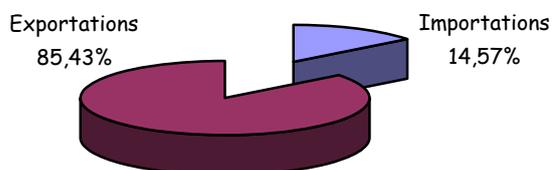
Les statistiques fournies par la Direction générale des Voies hydrauliques pour la Province de Namur (voir page 9) englobent les tonnages chargés ou déchargés sur l'ensemble des ports privés et publics.

	Tonnages chargés	Tonnages déchargés
Ports privés	1.292.620	411.114
Ports gérés par le PAN	3.108.045	530.244
Total Province de Namur	4.400.665	941.358

On s'aperçoit donc que le PAN contribue aux tonnages transportés en Province de Namur à hauteur de :

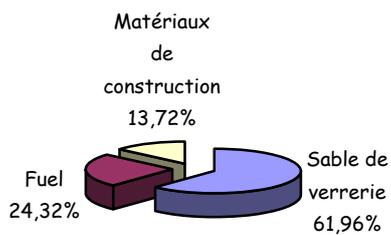
- 70,63 % pour les tonnages chargés
- 56,33 % pour les tonnages déchargés

Les importations / exportations se répartissent de la manière suivante :

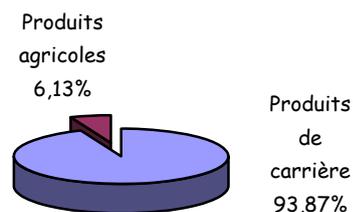


En ce qui concerne la nature des marchandises transportées :

- Les exportations sont constituées majoritairement de produits de carrière (94 %) et dans très faible proportion , de produits agricoles (6 %)
- Les importations sont constituées de sable de verrerie (62,0 %), de fuel (24,3 %)et de matériaux de construction (13,7 %).



Importations



Exportations

3.1.5. Evolution du tonnage manipulé par la voie d'eau

Le coût du transport fluvial est très avantageux, particulièrement pour le transport à moyenne et longue distance de matériaux pondéreux. Ce mode est également le plus écologique et offrant le plus de sécurité.

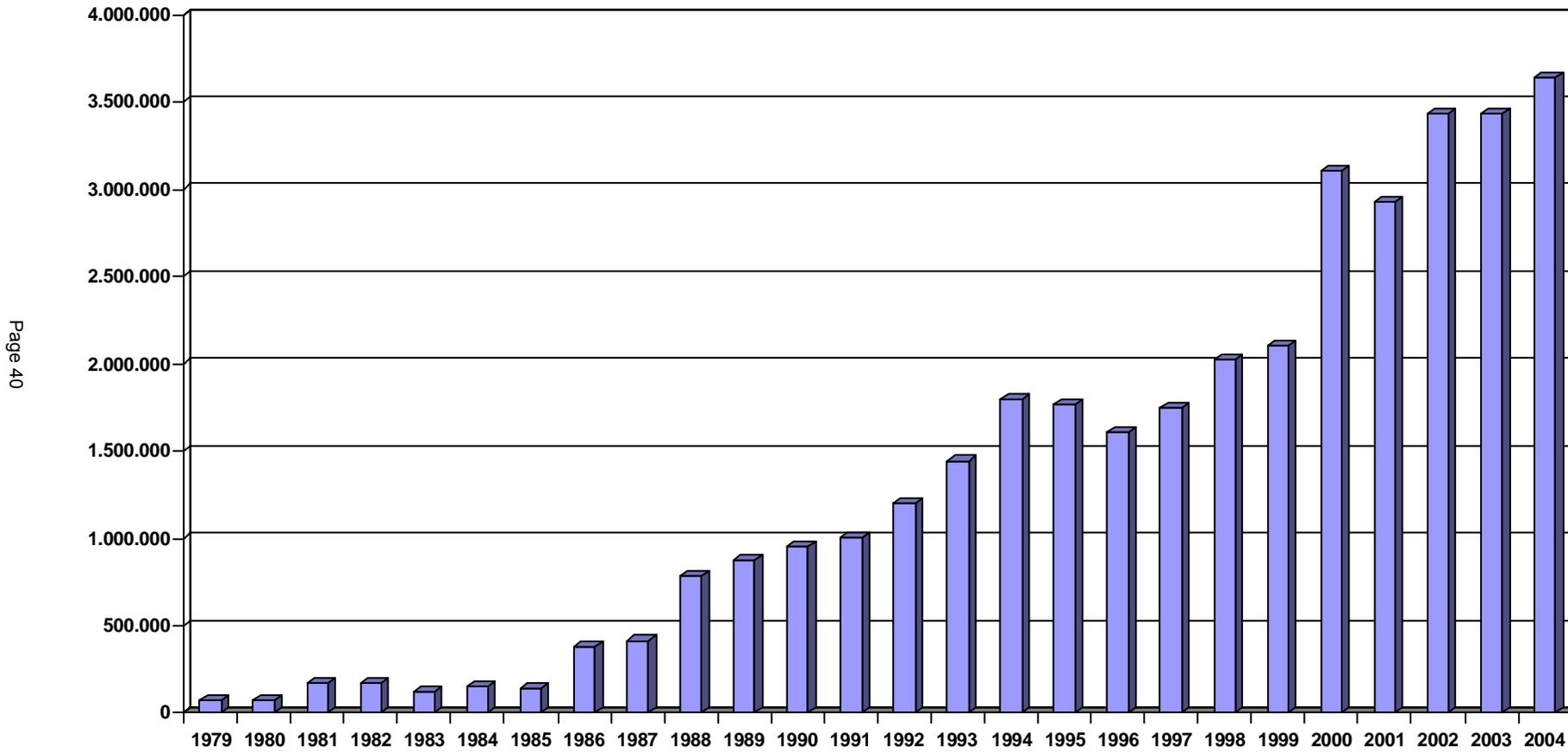
Après une période de croissance soutenue entre 1991 et 2000, résultant des investissements réalisés par le PAN et également de la libéralisation du trafic fluvial en 2000 (suppression du tour de rôle), le trafic a connu une stabilisation en 2002 et 2003. En 2004, le trafic a de nouveau augmenté de 207.701 t, soit une progression de 6 % par rapport à 2003. Les progressions les plus importantes s'observent chez Gralex (+ 134.534 t), les Dolomies de Marche-les-Dames (+ 99.454 t) où des nouveaux quais de chargement ont été mis en service, et Glaverbel (+ 70.781 t).

Le tableau 10 ci-dessous donne l'évolution des tonnages manipulés par la voie d'eau au cours des 5 dernières années, tandis que le graphique 11 retrace cette même évolution depuis la création du Port en 1978.

Concessionnaires	2000	2001	2002	2003	2004
Dolomies de Marche-les-Dames	1.416.601	1.330.256	1.246.558	1.354.112	1.453.566
Gralex	472.629	488.197	771.028	668.266	802.800
Glaverbel	224.532	259.696	348.589	386.692	457.473
Carmeuse	452.789	353.850	503.563	348.341	291.929
Carrières de Leffe	291.409	217.378	328.592	316.883	335.690
Silos de Floreffe	50.834	100.759	52.452	100.196	94.112
Degraeve	-	-	-	72.687	31.437
S.C.A.M.	52.066	59.953	46.245	51.666	26.329
Interagri	47.475	49.898	44.525	47.187	69.956
Interbéton	46.477	34.479	43.839	27.193	19.237
Collot	25.594	15.521	14.869	22.317	16.039
Andenne Mat	15.860	9.984	11.828	12.480	10.491
Chantiers Houillers de la Meuse	2.891	3.508	9.878	8.018	8.617
Gerday	-	-	-	6.434	4.440
Basbaras	2.381	1.790	1.164	3.443	1.440
Norland		2.524	1.148	3.223	0
BPMN	-	-	6.531	1.450	0
Carrière de Haut le Wastia	-	-	3.071	0	2.226
Sobemo	-	-	-	0	12.507
	3.101.538	2.927.793	3.433.880	3.430.588	3.638.289

Tableau 10 : évolution du tonnage manipulé par la voie d'eau au cours des 5 dernières années (en tonnes)

**Graphique 11 : Evolution du tonnage manipulé par bateaux depuis la création du Port Autonome de Namur
(en tonnes)**



3.1.6. Les Ports publics

Les ports publics sont ceux qui ne se prêtent pas à l'octroi de concession de longue durée ou qui ne sont pas situés en zone industrielle au plan de secteur. Ils sont réservés au chargement ponctuel de produits destinés à être transportés par la voie d'eau.

Au 31.12.2002, la gestion des ports publics suivants a été confiée au Port Autonome de Namur:

Port d'Amptia.

Localisation : Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Superficie : 9.000 m². - Longueur de quai : 100 m.

Port de Floreffe.

Localisation : Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Superficie : 1.275 m². - Longueur de quai : 100 m.

Port d'Hiver.

Localisation : Ville de Namur, rive droite de la Sambre.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Superficie : 1.440 m². - Longueur de quai : 100 m.

Port de Froideveaux.

Localisation : Ville de Dinant, rive droite de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 95.

Superficie : 700 m². - Longueur de quai : 70 m.

Port de Jambes (Velaine).

Localisation : Ville de Namur, rive droite de la Meuse.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 947.

Superficie : 1.204 m². - Longueur de quai : 100 m.

3.2. Tourisme fluvial

Au cours de l'année 2004, le Port autonome de Namur a poursuivi la gestion des infrastructures de tourisme fluvial, à savoir les ports de plaisance situés sur le territoire de la ville de Namur et le restaurant de la plage d'Amée.

3.2.1. Les ports de plaisance

Le PAN a renouvelé pour une durée d'un an le contrat de service avec Mr Olivier Cambier pour la gestion des ports de plaisance (montant : 131.620 € / an HTVA).

La mission qui lui a été confiée consiste principalement :

Pendant la période touristique (du 15 avril au 15 octobre) :

- à accueillir les plaisanciers et à percevoir les taxes dues pour l'accostage des bateaux ;
- à assurer la promotion et l'animation du port de plaisance suivant un programme agréé par le Port Autonome ;

En tout temps :

- La tenue d'une comptabilité analytique relative à l'activité du port de plaisance, en ce compris notamment les services qu'il souhaite y valoriser (terrasse, vente de fuel, promotion touristique, organisation d'évènements) ;
- L'entretien ordinaire des catways et du bloc sanitaire à Jambes.

Le bâtiment flottant commandé par le PAN à la société Meuse et Sambre a été livré au Port Hallet à la fin du mois d'avril. Il sert à la fois de bureau pour le capitaine, de bureau d'accueil aux plaisanciers, et de cafétéria.

Au cours du mois de juillet, le port d'Amée est devenu opérationnel. Sa gestion a également été confiée à Mr Cambier. Pour ce faire, le PAN a pris en charge le coût du personnel supplémentaire nécessaire, soit une dépense de 40.205 € HTVA.

Du point de vue touristique, la saison s'est traduite par une fréquentation de plaisanciers en hausse par rapport à l'année précédente (6.075 nuitées en 2004 contre 5389 en 2003). Par ailleurs, plusieurs manifestations ont été organisées :

- Rassemblement de bateaux « zodiac » ayant à leur bord des enfants handicapés moteur et mentaux légers avec prise en charge de 5 enfants hébergés dans des institutions namuroises. (juin)
- Rassemblement de Motonautisme Classique (30 bateaux) et promenades libres dans le bief accessibles à tout public. (septembre)
- Accueil de plaisanciers néerlandais lors de leur transit en route vers le Pavillon d'or à Givet.

Du point de vue financier, la saison 2004 s'est traduite de la manière suivante :

- dépenses : 329.158,59 € HTVA
- recettes : 33.821,72 € HTVA

soit une perte de 295.336,87 € HTVA

La ventilation des dépenses figure au tableau en page suivante. Les recettes, quant à elles sont constituées exclusivement de la perception des taxes d'accostage des bateaux de plaisance.

Dépenses de gestion des ports de plaisance en 2004 Montants (HTVA)**1. Investissements**

1.1. Bâtiments	0,00
1.2. Infrastructures	53.927,45
Total rubrique	53.927,45

2. Equipement : mobilier, matériel, outillage

2.1. Equipement	24.277,24
2.2. Matériel, outillage	9.039,22
Total rubrique	33.316,46

3. Rémunérations et frais divers

3.1. Rémunération personnel permanent	131.619,85
3.2. Rémunération personnel saisonnier	40.204,92
3.3. Frais de déplacement	0,00
Total rubrique	171.824,77

4. Frais de fonctionnement et charges diverses

4.1. Eau, gaz, électricité, téléphone, internet	9.409,51
4.2. Consommables	1.640,04
4.3. Assurances	3.937,57
4.4. Location bureau	0,00
4.5. Frais divers	2.291,74
Total rubrique	17.278,86

5. Frais de promotion

5.1. Colloques, salons, réunions	0,00
5.2. Subsidés pour évènements	14.173,47
5.3. Frais divers	0,00
Total rubrique	14.173,47

6. Frais de maintenance

6.1. Démontage et remontage de pontons	24.552,85
6.2. Réparations	9.435,00
Total rubrique	33.987,85

7. Frais d'entretien ordinaire

7.1. Entretien sanitaires	3.069,93
7.2. Entretien pelouses	0,00
7.3. Produits d'entretien	27,04
7.4. Divers	1.552,76
Total rubrique	4.649,73

Total général des dépenses	329.158,59
-----------------------------------	-------------------

3.2.2. Le restaurant de la plage d'Amée

La société « Un point c'est tout » a repris en novembre 2003 la gestion du restaurant à la suite de la résiliation du contrat de concession conclu avec la SPRL Tonneau et Pirard. L'exploitation du restaurant donne à présent pleine satisfaction.

Dépenses

- Assurance incendie :	2.813,61 €
- Contrat de maintenance chauffage :	3.059,52 €
- Contrat de maintenance du système anti-intrusion :	297,68 €
- Travaux d'adaptation de l'évacuation des eaux :	3.513,73 €
- Petits travaux d'entretien	615,55 €
- Intervention chauffage :	<u>384,44 €</u>
	10.684,53 €

Recettes

- Loyer de l'appartement:	2.813,61 €
- Redevances fixes :	15.447,54 €
- Redevance liée au chiffre d'affaires :	<u>1.598,37 €</u>
	23.128,43 €

Le bilan au terme de l'exercice 2004 se traduit donc par :

- dépenses : 10.684,53 €
- recettes : 23.128,43 €

soit un bénéfice d'exploitation de **12.443,90 €**

3.3. Les questions environnementales

Dans son activité courante, le Port autonome de Namur est de plus en plus confronté à diverses questions d'environnement :

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés, pose fréquemment le problème de traitement des sols contaminés par les activités qui s'y déroulaient antérieurement (présence de métaux lourds, contamination du sol et des eaux souterraines,...) ;
- Les activités sur les zones portuaires peuvent, selon les cas, être source de nuisances pour les populations riveraines, telles que le bruit des poids lourds, les poussières, les rejets de polluants ... ;
- L'intégration paysagère des zones portuaires, notamment des quais de chargement dans des sites protégés (vallée de la Haute Meuse).
- L'entretien et la maintenance de terrains par la gestion des déchets illicites clandestins.

Jusqu'à présent le Port Autonome de Namur ne dispose pas des ressources humaines ni des compétences nécessaires pour traiter ces problématiques. Or celles-ci prennent de plus en plus d'importance.

Bien que ses missions prioritaires visant à favoriser le transport par la voie d'eau s'inscrivent dans le sens du développement durable, le PAN souhaite orienter ses réflexions et ses actions en prenant mieux en compte les dimensions environnementales écologiques et multi-acteurs des situations rencontrées.

C'est dans cet esprit que le PAN a fait appel à l'Institut Eco-Conseil à Namur, afin de bénéficier du concours d'un éco-conseiller pour l'assister dans le traitement des questions environnementales. Au terme de la sélection des candidats proposés par cet Institut, le PAN a accueilli Madame Ann-Françoise Wiame pour effectuer un stage au cours du 2^{ème} semestre 2004, moyennant une contribution financière de 2.500 € versée à l'Institut Eco-Conseil.

Au cours de ce stage, Madame Wiame s'est attachée à conduire ses projets en se basant sur les lignes directrices suivantes :

- intégration des différents acteurs concernés ;
- élargissement des aspects abordés afin de les faire tendre vers la dimension du développement durable ;
- intégration des processus de sensibilisation, de concertation, de coordination, et de décision des acteurs au cours du déroulement du projet ;
- l'amélioration de l'image du Port Autonome de Namur et de ses zones portuaires ;
- valorisation paysagère de la façade des ports afin de réduire les confrontations entre l'activité industrielle et le voisinage limitrophe ;
- l'aménagement des zones portuaires en lien avec la préservation et/ou la mise en valeur de l'environnement et de la qualité des eaux ;
- l'insertion de la biodiversité intégrée dans les zones portuaires ;
- la prise en compte et l'insertion des circulations douces au sein des zones portuaires.

De manière concrète, Madame Wiame a examiné plusieurs zones portuaires en vue de proposer les aménagements adéquats, sur base d'un état des lieux et d'une analyse intégrant les aspects économiques et environnementaux, et d'une consultation préalable des acteurs concernés par le projet :

- acteurs économiques : entreprises, propriétaires des terrains, opérateurs de transport ;
- acteurs institutionnels : Direction générale des ressources naturelles et de l'environnement, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, Direction générale des voies hydrauliques, Police de l'Environnement, communes concernées...
- riverains,...

Les dossiers examinés sont les suivants :

1. Andenne - zone portuaire de Seilles :

Il s'agit d'un projet d'aménagement visuel de la zone portuaire qui ne se limite pas à une simple verdurisation du site, mais s'attache à y développer la biodiversité, et élargit le champ d'investigation à d'autres thèmes tels que la mobilité, l'amélioration de la signalétique des terrains relevant de la gestion du PAN, la gestion des déchets industriels,...

2. Andenne - zone portuaire de Seilles - ancienne concession Arden Humus

Le projet vise à remettre en état le terrain en vue de le remettre en concession, en éliminant les sources de pollution (eau suspecte, matériel abandonné sur le terrain ...) résultant de l'activité de la société en faillite.

3. Andenne - zone portuaire de Seilles - projet de route portuaire

Le projet vise à proposer une organisation des phases de travaux du futur chantier de construction d'une route portuaire, eu égard aux multiples intervenants :

- Inasep : pose de canalisations souterraines en bordure de la future route, à proximité d'une canalisation de gaz existante gérée par Fluxys.
- IDEG : installation d'une cabine électrique
- PAN : aménagement des futures concessions en relation avec la voirie à créer
- Direction générale des Voies hydrauliques : maître d'ouvrage de la future voirie

4. Andenne - zone portuaire de Sclayn

Réalisation d'un état des lieux de la zone portuaire en vue de clarifier une situation critique d'un distributeur de carburant . Le carburant est stocké dans un bateau citerne eu piteux état.

5. Profondeville - zone portuaire de Basbaras

Recherche d'un meilleur compromis pour l'aménagement de la zone portuaire de Basbaras en veillant à intégrer de manière optimale l'activité d'un négociant en matériaux de construction dans la vallée de la Haute Meuse.

6. Profondeville - point de chargement à Tailfer

Recherche du meilleur compromis entre les diverses alternatives d'aménagement d'un point de chargement de la société Gralex à Tailfer.

7. Floreffe : zone portuaire de Floriffoux

Réflexion en vue de la création d'une zone de chargement intégrée pour la société Hublet

8. Floreffe : zone de la boulonnerie à Franière

Projet d'aménagement d'une nouvelle zone portuaire de 20 ha à Franière.

9. Sambreville : Zone portuaire de Tamines

Mesures d'accompagnement du projet de construction d'une route portuaire dans la zone de Tamines en vue de limiter l'impact environnemental du projet (nuisances, écoulement des eaux, préservation de la faune et de la flore...)

10. Sambreville : aménagement d'un relais nautique

Propositions d'aide à la décision vis-à-vis de la commune de Sambreville qui veut réaliser une halte nautique près de son centre-ville, en essayant de clarifier avec cette dernière les objectifs qu'elle poursuit dans ce projet.

11. Sambreville : Site de St Gobain

Participation au processus d'étude du projet de dépollution du site St Gobain en vue de sa réhabilitation.

Les dossiers évoqués ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport de stage qui peut être consulté sur demande auprès des services du PAN.

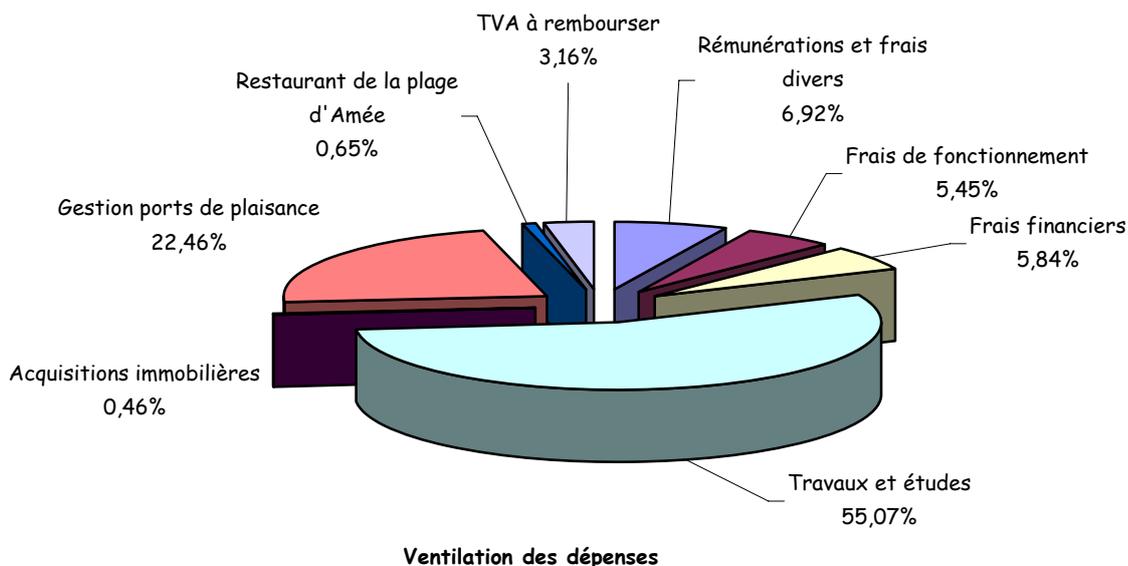
En outre, Madame Wiame a apporté au service de gestion du PAN une aide quotidienne dans la compréhension et la sensibilisation aux problématiques environnementales liées aux activités portuaires.

Chapitre 4 : Bilan financier

Le bilan financier est reflété par les tableaux repris à l'annexe 3.

4.1. Dépenses

Les dépenses pour l'année 2004 se sont élevées à **1.472.211,62 €**. Le graphique ci-dessous montre la ventilation de celles-ci entre différentes rubriques.

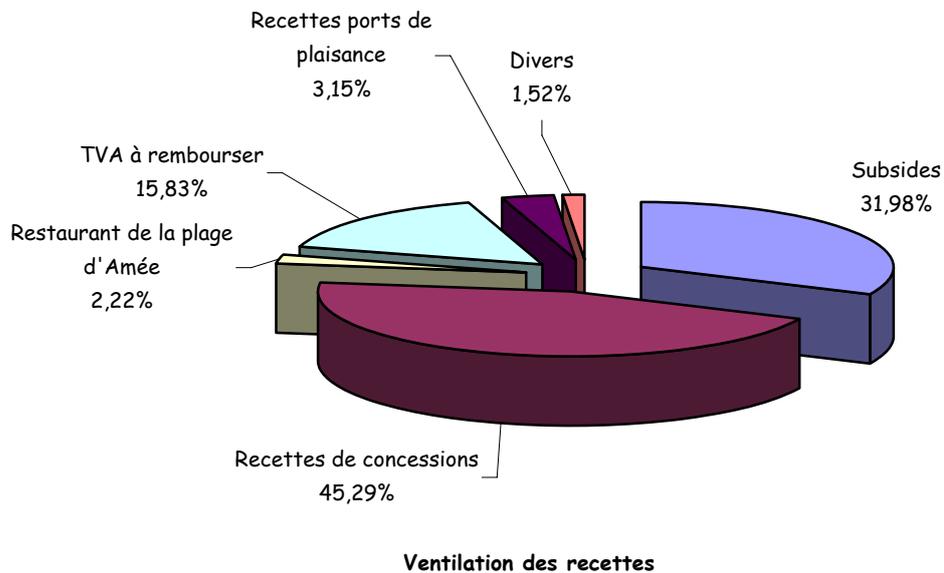


On constate que :

- le poste principal est constitué des travaux et études (55 %).
- La gestion des ports de plaisance, représente près du quart des dépenses totales, en nette augmentation par rapport à l'année précédente (8,6 % des dépenses en 2003), alors que les recettes ne représentent que 2,73% des recettes totales (1,80 % des recettes en 2003). De nouvelles dispositions ont été prises dans le contrat de l'année 2005 pour comprimer le poste dépenses et augmenter le poste recettes par la valorisation financière de services offerts aux plaisanciers.
- Le restaurant de la plage d'Amée ne représente quant à lui que 0,65 % des dépenses.
- Les frais financiers (5,84 %) sont en augmentation par rapport à l'année précédente (3,95 % en 2003) . Ils résultent des frais bancaires liés aux lignes de crédit souscrites auprès de la banque CBC, tout en restant en deçà des simulations réalisées en 2003 lors de la souscription de ces lignes de crédit.

4.2. Recettes

Les recettes pour l'année 2004 se sont élevées à **1.297.588,69 €**. Le graphique ci-après fournit la ventilation selon les principales rubriques.



L'examen de ce graphique montre que :

- Les recettes de concessions (45,29 %) représentent la part la plus importante des recettes.
- Les subsides relatifs aux diverses catégories de travaux (31,98 %) représentent le deuxième poste en importance pour les recettes.
- La TVA à recevoir représente le 3^{ème} poste en importance.

4.3. Créances

Les créances des clients ordinaires représentent un montant de **61.965.40 €** dont

- 18,66 % de retards de paiement supérieurs à 1 an
- 81,34 % de retards de paiement compris entre 90 jours et un an.

La situation s'est améliorée par rapport à l'année précédente où le montant des créances ordinaires s'élevait à **95.623,67 €**

Les créances douteuses s'élèvent quant à elles à 121.975,46 € n'a pas sensiblement évolué en 2004.

Les abandons de créances se sont élevés à 71.564,47 €

4.4. Trésorerie

Ce tableau en page 92 de l'annexe 3 montre que la gestion de la trésorerie nécessite le recours périodique à un crédit de caisse pour pouvoir faire face aux dépenses courantes.

Pour rappel, en 2003, le Conseil d'administration avait marqué son accord sur le recours à plusieurs lignes de crédit :

- un crédit de trésorerie : 500.000 €
- reconstitution d'un fonds propre de réserve permanent se subdivisant en :
 - réserves minimales légales de 375.000 € via un crédit à moyen terme (5 ans)
 - refinancement partiel d'investissements déjà réalisés sur fonds propres à concurrence de 375.000 €, via un crédit à long terme (10 ans)
- financement d'investissements (acquisitions et/ou travaux) sur une base annuelle maximale de 175.000 €

Jusqu'ici, seules les 2 premières lignes de crédit ont été mobilisées, soit :

- le crédit de trésorerie de 500.000 €
- l'emprunt de 375.000 € à 5 ans .

Ils ont servi à faire face aux problèmes de trésorerie et à rembourser le crédit de pont de 500.000 € qui avait été souscrit auprès de Dexia en 2001.

Il convient de noter que lors de l'accord marqué par le Conseil d'administration en 2003 quant aux recours aux différentes lignes de crédit, l'impact des charges financières relatives au recours à cet emprunt avait été chiffré et jugé supportable pour l'équilibre des finances du PAN. La simulation effectuée à cet égard est toujours d'actualité ainsi que le montre le tableau en page 93 de l'annexe 3.

Annexe 1 : Constitution des zones portuaires

ZONE PORTUAIRE DE TAMINES.

Localisation : Commune de Sambreville, rive gauche de la Sambre.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 988.

Classée en zone artisanale, de P.M.E. et de services au plan de secteur.

Superficie totale : 136.477 m².

Superficie concédable : 111.516 m².

Superficie concédée : 77.381 m².

Surface disponible : 34.135 m².

Longueur totale du quai : 115 m

Longueur de quai disponible : 115 m.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Taminés a été remise en gestion au Port autonome de Namur par la Loi du 20.06.1978 (Surface remise : 142.185 m²).

Par Arrêté royal du 16.05.1980, la gestion d'une parcelle de 9.158 m² a été retirée au Port et par Arrêté ministériel du 31.05.1995, la gestion d'une parcelle de 3.450 m² a été remise au Port.

La surface totale de la zone portuaire est de :

$$S = 142.185 - 9.158 + 3.450 = 136.477 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

Une surface de 24.961 m² occupée par les routes portuaires existantes et à créer et leurs abords ne peut être concédée.

La surface de la zone concédable est donc de :

$$S = 136.477 - 24.961 = 111.516 \text{ m}^2$$

La surface concédée au 31.12.2004 est de 77.381 m² :

Le taux d'occupation est de $77.381 : 111.516 = 69,39\%$.

ZONE PORTUAIRE D'AUVELAIS.

Localisation : Commune de Sambreville, rive gauche de la Sambre.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 98.

Classée en zone industrielle et zone d'habitat au plan de secteur.

La zone portuaire d'Auvelais est en cours d'extension. Les travaux nécessaires à la mise à disposition des parcelles situées à l'aval du bassin de virement ont été adjugés.

Superficie totale : 40.495 m².

Superficie concédable au 31.12.2004 : 12.824 m².

Superficie concédable après aménagements : 37.269 m².

Superficie concédée au 31.12.2004 : 6.427 m²

Superficie réservée sur disponible après aménagements : 3.900 m².

Superficie disponible au 31.12.2004 : 6.397 m².

Superficie disponible après aménagements : 30.842 m²

Longueur totale de quai : 100 m.

Longueur de quai à construire : 130 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire d'Auvelais a été remise en gestion au Port autonome de Namur par la Loi du 20.06.1978 (Surface remise : 14.075 m²).

Par Arrêté ministériel du 20.01.2000, la gestion d'une parcelle de 31.734 m² a été remise au Port.

Par sa lettre du 12.04.2000, Monsieur le Ministre des Travaux publics a marqué son accord sur la remise en gestion au Port de Namur d'une parcelle de 1.181 m².

La gestion d'une parcelle de 6.495 m² sera retirée au Port pour permettre la construction de l'échangeur projeté par l'Administration des Routes.

La surface totale de la zone portuaire sera de :

$$S = 14.075 + 31.734 + 1.181 - 6.495 = 40.495 \text{ m}^2$$

Taux d'occupation au 31.12.2004.

Une surface de 1.251 m² occupée par la route d'accès et de ses abords ne peut être concédée.

La surface de la zone concédable au 31.12.2004 est donc de :

$$S = 14.075 - 1.251 = 12.824 \text{ m}^2$$

La surface concédée au 31.12.2004 est de 6.427 m²:

Le taux d'occupation est de 6.427 : 12.824 = 50 %

ZONE PORTUAIRE DE MORNIMONT.

Localisation: Commune de Jemeppe-sur-Sambre, rive gauche et rive droite de la Sambre.

Accès: Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Classée en zone artisanale ou de P.M.E. au plan de secteur.

Superficie totale : 21.502 m².

Superficie concédable: 20.538 m².

Superficie concédée ou réservée : 11.115 m²

Superficie disponible : 9.423 m².

Longueur totale de quai : 130 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

Par Arrêté ministériel du 13.03.2002, la gestion de deux parcelles de 11.412 et 10.090 m² a été remise au Port.

Taux d'occupation.

Une surface de 964 m² occupée par la route d'accès et de ses talus ne peut être concédée.

La surface de la zone concédable au 31.12.2002 est donc de :

$$S = 21.502 - 964 = 20.538 \text{ m}^2$$

La surface concédée au 31.12.2004 est de :

$$S = 1.025 \text{ m}^2.$$

Le taux d'occupation est 1.025 : 20.538 = 5%.

ZONE PORTUAIRE DE FRANIERE.

Zone non encore équipée.

Localisation : Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 200.001 m².

Superficie concédable : 189.001 m².

Superficie concédée : néant - pas disponible.

Longueur totale de quai : 100 m.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Franière a été remise en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté ministériel du 20 mars 1998 (Surface remise : 186.280 m²).

Le 06.02.2002, le Port a acquis, sur fonds propres, un ensemble de parcelles constituant le site des anciennes boulonneries de Franière. La surface acquise est de 13.721 m²

La surface totale de la zone portuaire sera de :

$$S = 186.280 + 13.721 = 200.001 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

Une superficie estimée de 11.000 m² est réservée pour la construction des routes et des zones de plantation. La surface concédable sera donc de :

$$S = 200.031 - 11.000 = 189.001 \text{ m}^2.$$

PORT DE MOUSTIER.

Localisation: Commune de Jemeppe-sur-Sambre, rive gauche de la Sambre.

Accès: Par halage à partir de la R.N. 90.

Classé en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 8.090 m².

Superficie concédable : 1.598 m².

Superficie concédée : 1.598 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale de quai : 170 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Acte constitutif du port.

Le port de Moustier-sur-Sambre a été remis en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté ministériel en date du 14.01.1997 (Surface remise : 8.090 m²).

Taux d'occupation.

Une surface de 6.492 m² correspondant à des talus boisés ne peut être concédée. La surface de la zone concédable est donc limitée à :

$$S = 8.090 - 6.492 = 1.598 \text{ m}^2$$

Le taux d'occupation de la zone est donc de 100%.

ZONE PORTUAIRE DE FLORIFFOUX.

Localisation: Commune de Floreffe, rive droite de la Sambre.

Accès: Par voirie communale à partir de la R.N. 958.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 55.296 m².

Superficie concédable : 45.902 m².

Superficie concédée : 45.902 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale de quai : 320 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Floriffoux a été remise en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté ministériel du 30 octobre 1996 (Surface remise : 49.821 m²).

Par Arrêté ministériel en date du 29.09.1998, une parcelle de 444 m² (chemin d'accès) a été remise en gestion au Port de Namur.

Par Arrêté ministériel en date du 21.04.1999, les quais du Landoir et les terrains situés à l'arrière des quais ont été remis en gestion au Port de Namur (Surface remise : 5.031 m²).

La surface totale de la zone portuaire est de :

$$S = 49.821 + 444 + 5.031 = 55.296 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

Une surface de 9.794 m² correspondant à la piste d'accès à la zone ne peut être concédée. La surface de la zone concédable est de :

$$S = 55.296 - 9.794 = 45.902 \text{ m}^2.$$

La surface concédée ou réservée au 31.12.2002 est de 45.902 m²

Le taux d'occupation de la zone est donc de 100%.

ZONE PORTUAIRE DE MALONNE.

Localisation: Ville de Namur, rive gauche de la Sambre.

Accès: Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 187.450 m².

Superficie concédable : 141.209 m².

Superficie concédée : 141.209 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale de quai : 110 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Malonne a été remise en gestion au Port autonome de Namur :
- par la Loi du 20.06.1978 (Surface remise : 7.700 m²).

- par Arrêté royal du 21.02.1983 (Surface remise : 179.750 m²).

La surface totale de la zone portuaire est de :

$$S = 179.750 + 7.700 = 187.450 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

Une surface de 46.241 m² correspondant à la route portuaire d'accès et à ses abords ainsi qu'aux zones réservées aux plantations ne peut être concédée. La surface de la zone concédable est donc de :

$$S = 187.450 - 46.241 = 141.209 \text{ m}^2$$

La surface concédée au 31.12.2004 est de 141.209 m².

Le taux d'occupation est de 100%

ZONE PORTUAIRE DU ZONING DE MALONNE.

Localisation: Ville de Namur, rive droite de la Sambre.

Accès: Par voirie communale à partir de la R.N. 90.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 2.620 m².

Superficie concédable : 2.620 m².

Superficie concédée : 1.820 m².

Surface disponible : 800 m².

Longueur totale de quai : 200 m.

Longueur de quai disponible : 200 m.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

Par Arrêté ministériel en date du 21.04.1999, une parcelle de 800 m² a été remise en gestion au Port de Namur.

La Région wallonne a acquis, le 08.08.2000, une parcelle et deux bâtiments sis à Malonne (Surface acquise : 1.820 m²).

Par sa lettre du 16.01.2001, Monsieur le Ministre des Travaux publics a marqué son accord pour que le bien acquis soit remis en gestion au Port. La procédure de remise en gestion est en cours.

La surface totale de la zone portuaire sera de :

$$S = 1.820 + 800 = 2.620 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

Le taux d'occupation est de $1.820 : 2.620 = 69\%$

PORT D'ANHEE.

Localisation : Commune d'Anhée, rive gauche de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 92.

Classée en zone verte au plan de secteur.
Superficie totale : 5.166 m².
Superficie concédable : 5.166 m².
Superficie concédée : 5.166 m².
Surface disponible : néant.
Longueur d'accostage : 130 m.
Longueur d'accostage disponible : néant.

Acte constitutif du port.

Le port d'Anhée a été acquis, sur fonds propres, par le Port autonome de Namur par acte en date du 06.03.2001 passé par le Comité d'Acquisition de Namur (Surface acquise : 5.166 m²).

Taux d'occupation.

Le taux d'occupation est de 100%.

PORT D'YVOIR.

En cours d'équipement (concédable ultérieurement).
Localisation : Commune d'Yvoir, rive droite de la Meuse.
Accès : Par route portuaire à partir de R.N. 947.
Classée en zone d'équipements communautaires au plan de secteur.
Superficie totale : 15.795 m².
Superficie concédable : 15.795 m².
Superficie réservée : 15.795 m².
Surface disponible : néant.
Longueur d'accostage à construire : 130 m.
Longueur d'accostage disponible : néant.

Acte constitutif du port.

Le port d'Yvoir a été remis en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté ministériel en date du 06.12.1996 (Surface remise : 15.795 m²).

Taux d'occupation.

Le port d'Yvoir sera mis à disposition des candidats concessionnaires dès que les travaux d'équipement auront été réalisés.

ZONE PORTUAIRE DE BASBARAS.

Localisation : Commune de Profondeville, rive gauche de la Meuse.
Accès : Situé le long de la R.N. 92.
Classée en zone d'équipements communautaires au plan de secteur.
Superficie totale : 8.384 m².
Superficie concédable : 7.950 m².
Superficie concédée : 7.950 m².
Superficie disponible : néant.
Longueur totale d'accostage : 100 m.

Longueur d'accostage disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Basbaras a été remise en gestion au Port autonome de Namur par la Loi du 20.06.1978.

Par un acte daté du 23.12.1986, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface totale transférée : 8.848 m²).

Par un acte daté du 11.01.1991, la gestion d'une parcelle de 464 m² a été retirée au Port.

La surface totale de la zone portuaire est de :

$$S = 8.848 - 464 = 8.384 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

La surface de 434 m² constituant la différence entre la surface totale et celle concédée est constituée de talus et ne peut donc pas être concédée.

La surface concédable est donc de :

$$S = 8.384 - 434 = 7.950 \text{ m}^2$$

Le taux d'occupation est donc de 100%.

ZONE PORTUAIRE DU BON DIEU.

Localisation : Ville de Namur, rive gauche de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 80.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 16.320 m².

Superficie concédable : 15.470 m².

Superficie concédée : 15.470 m².

Surface disponible : néant.

Longueur totale de quai : 416 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire du Bon Dieu a été remise en gestion au Port autonome de Namur par la Loi du 20.06.1978.

Par un acte daté du 18.02.1987, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles concernées au profit du Port autonome de Namur (Surface transférée : 16.320 m²).

Taux d'occupation.

Une parcelle de 850 m² située à l'aval de la zone portuaire n'est pas concédable.

La surface concédable est donc de :

$$S = 16.320 - 850 = 15.470 \text{ m}^2.$$

La surface concédée est de : 15.470 m²

Le taux d'occupation de la zone est donc de 100%.

ZONE PORTUAIRE D'ENHAIVE.

Localisation : Ville de Namur, rive droite de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 4.

Classée en zone d'habitat au plan de secteur.

Superficie totale : 10.285 m².

Superficie concédable : 9.016 m².

Superficie concédée : 9.016 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur de quai : néant.

Acte constitutif de la zone portuaire.

La zone d'Enhaive a été remise en gestion au Port de Namur par Arrêté ministériel en date du 07.10.1998 (Surface remise : 10.285 m²).

Taux d'occupation.

La surface de 1.269 m² constituant la différence entre la surface totale et celle concédée est constituée des parcelles nécessaires à une servitude de passage entre la rue Charles Lamquet et l'avenue Prince de Liège ainsi que d'un accès piétonnier au halage.

La surface concédable est de :

$$S = 10.285 - 1.269 = 9.016 \text{ m}^2.$$

Le taux d'occupation est de 100%.

ZONE PORTUAIRE DE JAMBES.

Localisation : Ville de Namur, rive droite de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 90.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 15.806 m².

Superficie concédable : 15.806 m².

Superficie concédée : 15.806 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale de quai : 210 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Jambes a été remise en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté royal du 22.04.1986. Par un acte daté du 15.07.1986, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface totale transférée : 16.876 m²).

Par un acte daté du 12.03.1987, la gestion d'une parcelle de 1.070 m² a été retirée au Port.

La surface totale de la zone portuaire est de :

$$S = 16.876 - 1.070 = 15.806 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

Le taux d'occupation est donc de 100%.

ZONE PORTUAIRE DE BEEZ.

Localisation : Ville de Namur, rive gauche de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 959.

Classé en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 58.089 m².

Superficie concédable : 49.595 m².

Superficie concédée : 49.595 m².

Superficie disponible : néant m².

Longueur totale de quai : 344 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Beez a été remise en gestion au Port autonome de Namur par les Arrêtés royaux des 21.02.1983 (zone sous le viaduc), 13.06.1985 (zone du "tire-à-terre"), 22.04.1986 (partie aval de la zone portuaire) et 25.07.1987 (échange avec la S.A. Meuse et Sambre).

Par les actes repris ci-après, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port :

Acte du :	28.09.1983	Surface transférée :	51.865 m ²
	17.07.1985		5.217 m ²
	15.07.1986		1.007 m ²
	25.07.1987	Echange de terrains :	0 m ²

La surface totale de la zone portuaire est de :

$$S = 51.865 + 5.217 + 1.007 = 58.089 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

La surface concédée est donc de : 49.595 m²

La surface de 8.494 m² constituant la différence entre la surface totale et la surface concédable est constituée par la route d'accès et par ses abords.

Le taux d'occupation est de 100%.

PORT DE LIVES.

Localisation : Ville de Namur, rive droite de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 90.

Classé en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 5.411 m².

Superficie concédable : 3.811 m².

Superficie concédée : 3.811 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale de quai : 233 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

Le port de Lives a été remis en gestion au Port autonome de Namur par la loi du 20.06.1978.
Par un acte daté du 23.12.1986, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface totale de 5.411 m²).

Taux d'occupation.

Une surface de 1.600 m² a été réservée pour le passage du réseau RAVEL. Elle ne peut pas être concédée. La surface concédable est de 5.411 - 1.600 = 3.811 m²
Le taux d'occupation de la zone est de 100%.

PORT DE MAIZERET.

Localisation : Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 90.

Classé en zone industrielle au plan de secteur

Superficie totale : 4.261 m².

Superficie concédable : 4.246 m².

Superficie concédée : 4.246 m².

Superficie disponible : néant

Longueur totale du quai : 200 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

Le port de Maizeret a été remis en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté royal du 21.02.1983.

Par un acte daté du 28.09.1983, le Comité, d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface totale transférée : 4.261 m²).

Taux d'occupation.

La surface de 15 m² constituant la différence entre la surface totale et la surface concédable est constituée par des talus.

Le taux d'occupation est de 100%.

PORT DE MARCHE-LES-DAMES.

Localisation : Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 959.

Classé en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 16.029 m²

Superficie concédable : 15.819 m².

Superficie concédée : 15.819 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale des quais : 409 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

Le port de Marche-les-Dames a été remis en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté royal du 17.12.1983. Par un acte daté du 03.02.1986, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface : 15.539 m²).

Par Arrêté ministériel du 22.06.1998, la gestion d'une zone de 490 m² a également été confiée au Port autonome de Namur.

La surface totale de la zone portuaire est de : $15.539 + 490 = 16.029 \text{ m}^2$

Taux d'occupation.

La surface de 210 m² constituant la différence entre la surface totale et la surface concédable est constituée par une zone verte. Le taux d'occupation est de 100%.

PORT DE SAMSON.

Localisation : Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse.

Accès : Situé le long de la R.N. 90.

Classé en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 10.045 m².

Superficie concédable : 10.045 m².

Superficie concédée : 10.045 m².

Superficie disponible : néant.

Longueur totale du quai : 249 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs du port.

Le port de Samson a été remis en gestion au Port autonome de Namur par les Arrêtés royaux des 23.04.1985 et 22.04.1986.

Par les actes repris ci-après, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port :

Acte du :	28.06.1985	Surface transférée :	8.355 m ²
	15.07.1986		1.690 m ²

La surface totale de la zone portuaire s'établit ainsi à :

$$S = 8.355 + 1.690 = 10.045 \text{ m}^2$$

Taux d'occupation.

Le taux d'occupation est de 100%.

ZONE PORTUAIRE DE NAMECHE.

Localisation : Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse.
Extension de la zone prévue dans les prochaines années.
Accès : Par route communale à partir de la R.N. 942.
Classée en zone industrielle au plan de secteur.
Superficie totale : 147.794 m².
Superficie concédable au 31.12.2004 : 8.781 m²
Superficie concédable ultérieurement : 133.794 m²
Superficie concédée : 8.781 m².
Superficie disponible au 31.12.2004 : néant.
Surface disponible après aménagement de la zone : 125.013 m².
Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Namêche a été remise en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté ministériel du 08.08.1994 (Surface remise : 6.487 m²).

Par Arrêté ministériel en date du 14.06.1998, la gestion d'une parcelle de 1.987 m² et d'un hall industriel a été remise au Port autonome de Namur.

Par Arrêté ministériel en date du 16.07.200, la gestion de parcelles d'une surface totale de 178.466 m² a été remise en gestion au Port autonome de Namur.

La surface totale de la zone portuaire est de :
 $S = 6.487 + 1.987 + 178.466 = 186.940 \text{ m}^2$.

Taux d'occupation.

La surface de 41.225 m² constituant la différence entre la superficie totale et celle concédable est réservée pour la construction de la route portuaire et la création d'espaces verts.

Le taux d'occupation au 31.12.2004 est 100% de la superficie concédable à cette date.

ZONE PORTUAIRE DE SCLAYN.

Localisation: Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse.
Accès : Situé le long de la R.N. 90.
Classée en zone industrielle au plan de secteur.
Superficie totale : 36.329 m².
Superficie concédable : 31.738,50 m².
Superficie concédée : 31.738,50 m².
Superficie disponible : néant.
Longueur totale du quai : 686 m.
Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Sclayn a été remise en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté royal du 21.02.1983.

Par un acte daté du 23.12.1986, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface totale transférée 36.329 m²).

Taux d'occupation.

Une surface de 4.590,50 m² correspond à une zone verte constituant écran entre le port et les habitations qui la jouxtent. Elle ne peut être concédée. La surface de la zone concédable est donc de :

$$S = 36.329 - 4.590,50 = 31.738,50 \text{ m}^2$$

Le taux d'occupation est donc de 100%

PORT DE VEZIN.

Localisation : Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 968.

Classé en zone industrielle et en zone verte au plan de secteur.

Superficie totale : 41.524 m².

Superficie concédable : 23.164 m².

Superficie concédée : 7.878 m².

Superficie disponible : 15.286 m².

Longueur totale du quai : 350 m.

Longueur de quai disponible : néant.

Actes constitutifs du port.

Le port de Vezin a été remis en gestion au Port autonome de Namur par Arrêté royal du 21.02.1983

Par un acte daté du 15.07.1986, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port (Surface transférée : 32.988 m²).

Par Arrêté ministériel en date du 08.08.1994, une parcelle de 8.536 m² a été remise en gestion au Port (zone de Gevrinne).

La surface totale de la zone portuaire est de 41.524 m².

Taux d'occupation.

Une surface de 18.360 m² est constituée par :

- une zone verte au plan de secteur à l'amont de la zone portuaire ;
- une zone de plantations créée par le Port pour servir de zone tampon entre le port et les habitations situées à l'aval ;
- la nouvelle route portuaire et le rond-point d'accès à celle-ci.

La surface concédable est ainsi de $41.524 - 18.360 = 23.164 \text{ m}^2$.

Le taux d'occupation s'élève à : $7.878 : 23.164 = 34 \%$.

ZONE PORTUAIRE DE SCLAIGNEAUX.

Localisation : Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse.

Accès : Par route communale à partir de la R.N.968.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 90.510 m^2 .

Superficie concédable au 31.12.2004 : 61.520 m^2 .

Superficie concédable après réhabilitation du site « Maisier » : 9.062 m^2

Superficie concédée : $57.092.00 \text{ m}^2$.

Superficie disponible au 31.12.2002 : 4.428 m^2 .

Longueur totale de quai : 502 m.

Longueur de quai disponible : 112 m.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Sclaigieux a été créée :

a) Par acquisition par le Port, sur fonds propres :

- Par acte passé par le C.A.I. le 21.01.1997 : Entrepôt d'une superficie de 1.867 m^2 .

- Par acte passé par le C.A.I. le 26.08.1997 : Entrepôt et terrains industriels d'une superficie de 10.367 m^2 .

b) Par Arrêté ministériel en date du 18.11.1997, des parcelles d'une superficie totale de 52.619 m^2 ont été remises en gestion au Port de Namur.

c) Par Arrêté ministériel en date du 06.10.1998, une parcelle d'une superficie totale de 16.165 m^2 a été remise en gestion au Port de Namur (port du Rivage).

d) Par Arrêté ministériel en date du 14.02.2000, une parcelle d'une superficie totale de 430 m^2 a été remise en gestion au Port de Namur.

e) Par acte passé par le CAI, en date du 17.09.2000, le Port a acquis, sur fonds propres, une parcelle de 9.062 m^2 (Anciens Etablissements Maisier).

Superficie totale : $1.867 + 10.367 + 52.619 + 16.165 + 430 + 9.062 = 90.510 \text{ m}^2$

Taux d'occupation.

Une superficie de 9.964 m^2 est réservée pour les routes portuaires, les zones de recul par rapport à la

voirie communale et les zones vertes.

La surface concédable s'élève ainsi à $90.510 - 9.964 = 80.546 \text{ m}^2$

La surface concédable au 31.12.2002 s'élève à $80.546 - 9.062 = 71.484 \text{ m}^2$

Le taux d'occupation s'élève à :

$$T = 57.092 : 71.484 = 92\%$$

ZONE PORTUAIRE DE SEILLES.

Localisation: Ville d'Andenne, rive gauche de la Meuse.

Accès : Par voirie communale à partir de la R.N. 921.

Classée en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 474.746 m².

Superficie concédable : 441.152 m².

Superficie concédable au 31.12.2004 : 401.812 m².

Superficie concédable ultérieurement : 441.152 m²

Superficie concédée : 220.025 m².

Superficie disponible : 181.787 m².

Superficie disponible au 31.12.2004 : 181.787 m².

Longueur totale de quai : 3.060 m.

Longueur de quai disponible : 1.303 m

Longueur de quai disponible au 31.12.2004 : 603 m.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

La zone portuaire de Seilles a été remise en gestion au Port autonome de Namur par les Arrêtés royaux des 29.06.1982, 26.05.1983, 21.09.1984 et 25.06.1987.

Par les actes repris ci-après, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port :

Acte du : 03.12.1984	Surface transférée : 422.245 m ² .
23.12.1986	9.888 m ² .
14.08.1987	9.266 m ² .
17.11.1987	8.613 m ² .

Par Arrêté ministériel en date du 13.08.1992, la gestion d'une parcelle de 63.414 m² a été retirée au Port de Namur (construction d'une prison).

Par Arrêté ministériel en date du 21.04.99, des parcelles d'une superficie totale de 39.436 m² ont été remises en gestion au Port de Namur (Zone des Roseurs).

Par Arrêté ministériel en date du 21.04.1999, une parcelle de 2.460 m² a été remise au Port de Namur (Port de Wanhériffe).

Par acte en date du 09.02.2000, le Comité d'Acquisition d'Immeubles a acquis une parcelle de 25.891 m² sise rue des Marais. La procédure de remise en gestion est en cours.

Le Port autonome de Namur a acquis sur fonds propres, par actes passés les 20.03, 11.04 et 05.05.200, le site des anciennes usines Belref d'une superficie de 15.762 m².

Par acte passé le 07.01.2002, le Comité d'acquisition de Namur a acquis au nom du Port une parcelle, d'une superficie de 5.99 m², ayant appartenu au Ministère des Finances.

La surface totale de la zone portuaire sera de :

$$\begin{aligned} S &= 422.245 + 9.888 + 9.266 + 8.613 - 63.414 + 39.436 \\ &+ 2.460 + 25.891 + 15.762 + 4.599 \\ &= 474.746 \text{ m}^2. \end{aligned}$$

Taux d'occupation.

Une surface de 33.594 m² correspondant aux surfaces des routes d'accès et à leurs abords ainsi qu'à des talus et zone à boiser ne peut être concédée.

La surface totale de la zone concédable est donc de :

$$S = 474.746 - 33.594 = 441.152 \text{ m}^2.$$

La surface concédable s'établit, au 31.12.2004, compte tenu :

- des parcelles classées en zones d'activités industrielles à rénover (Marais):
30.490 m²
- de parcelles reprises dans un plan communal d'aménagement dérogatoire (Roseurs) : 33.077 m²
- des parcelles ayant été concédées à la SPRL. Arden'Humus à réhabiliter :
49.410 m²

$$S = 441.152 - 30.490 - 33.077 - 49.410 = 328.175 \text{ m}^2.$$

La surface concédée est de 220.025 m²

Le taux d'occupation au 31.12.2004 est de:

$$T = 220.025 : 401.812 = 54,76\%$$

PORT D'ANDENNE.

Localisation : Ville d'Andenne, rive droite de la Meuse.

Accès : Par chemin de halage à partir de la R.N.90.

Classé en zone industrielle au plan de secteur.

Superficie totale : 20.567 m².

Superficie concédable : 11.305 m².

Superficie concédée : 4.116 m².

Superficie disponible : 7.189 m².

Longueur totale du quai : 315 m.

Longueur de quai disponible : 192 m.

Actes constitutifs de la zone portuaire.

Le port d'Andenne a été remis en gestion au Port autonome de Namur par les Arrêtés royaux des 21.02.1983 et 22.04.1986.

Par les actes repris ci-après, le Comité d'Acquisition a transféré les parcelles au profit du Port:

Acte du: 15.07.1985

Surface transférée: 9.262 m².

17.11.1987

11.305 m².

La surface totale de la zone portuaire s'établit au 31.12.2004 à:

$$S = 9.262 + 11.305 = 20.567 \text{ m}^2.$$

Taux d'occupation.

La surface de 9.262 m² est constituée par la partie du chemin de halage donnant accès à la zone portuaire. Elle n'est pas concédable.

Le taux d'occupation est donc de

$$T = 4.116 : 11.305 = 36\%$$

Annexe 2 : Occupation des zones portuaires et listes des concessionnaires

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

Zone portuaire de Tamines		Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 1	BUREAU ÉCONOMIQUE SIAE-TAMINES		Terrain occupé	13.458,00	0,00	01/08/1985	01/08/2015	
Terrain 2	NEW LABO RÉUNIS		Terrain occupé	1.056,00	0,00	01/01/1992	01/01/2022	
Terrain 3	MICHIELS R. GARAGE		Terrain occupé	2.700,00	0,00	01/07/2001	01/07/2031	
Terrain 4	M.J. DECOR SPRL		Terrain occupé	2.400,00	0,00	01/06/2001	01/06/2031	
Terrain 5	I.G.E.T.C. SPRL		Terrain occupé	3.500,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 6	MG POSE		Terrain occupé	2.400,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 7	CINER@EC		Terrain occupé	3.000,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 8	T.M.S.(ROMAN ET BOFFE)		Terrain occupé	5.625,00	0,00	01/10/1994	01/10/2084	
Terrain 9	DEBROUX		Terrain occupé	5.625,00	0,00	01/10/1992	01/10/2082	
Terrain 10	PRONESERVIM S.A.		Terrain occupé	12.500,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Terrain 11	MESTDAGH		Terrain occupé	13.975,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082	
Terrain 12	SAMBREVILLE		Terrain occupé	5.233,00	0,00	01/10/1994	01/10/2024	
Terrain 13	DEFITEC SPRL		Terrain occupé	349,00	0,00	01/03/2002	01/03/2092	
Terrain 14	AUTOMAT 2000		Terrain occupé	675,00	0,00	01/11/1999	01/11/2029	
Terrain 15	BURTONBOIS		Terrain occupé	591,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Terrain 16	JET D'ENGRE SPRL		Terrain occupé	2.092,00	0,00	01/06/2004	01/06/2034	
Terrain 17	NIKOLIC DANIEL		Terrain occupé	2.202,00	0,00	01/07/2004	01/07/2034	
Totaux Zone portuaire de Tamines				77.381,00	0,00			
Zone portuaire d' Auvelais								
Terrain 1	SOBÉMO		Terrain occupé	6.427,00	0,00	01/01/1992	01/01/2022	
Terrain 2	CARMEUSE		Terrain réservé	3.900,00	130,00			
Totaux Zone portuaire d' Auvelais				10.327,00	130,00			
Zone portuaire de Mornimont								
Terrain 1	REMALUX		Terrain occupé	1.025,00	90,00	01/01/2002	01/01/2032	
Terrain 2	INASEP		Terrain réservé	10.090,00	0,00			
Totaux Zone portuaire de Mornimont				11.115,00	90,00			

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

		Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Port de Moustier								
Terrain 1	GLAVERBEL		Terrain occupé	1.598,00	170,00	01/07/1997	01/07/2027	
Totaux Port de Moustier				1.598,00	170,00			
Zone portuaire de Floriffoux								
Terrain 1	BPMN		Terrain occupé	1.200,00	200,00	01/01/2001	01/01/2031	
Terrain 2	HUBLET		Terrain occupé	40.551,00	0,00	01/07/1997	01/07/2027	
Terrain 3	SILOS DE FLOREFFE		Terrain occupé	4.151,00	120,00	01/07/1999	01/07/2089	
Totaux Zone portuaire de Floriffoux				45.902,00	320,00			
Zone portuaire de Franière								
Terrain 1			Terrain à aménager	189.001,00	0,00			
Totaux Zone portuaire de Franière				189.001,00	0,00			
Zone portuaire de Malonne								
Terrain 1	SIAE-NAMUR		Terrain occupé	4.264,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089	
Terrain 2	CHAMPTON CARAVANES		Terrain occupé	9.170,00	0,00	01/04/1998	01/04/2028	
Terrain 3	WILMET		Terrain occupé	20.025,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088	
Terrain 4	GARWIG		Terrain occupé	20.928,00	0,00	01/04/2000	01/04/2030	
Terrain 5	T.E.C.		Terrain occupé	51.300,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088	
Terrain 6	DÉNIMAT		Terrain occupé	6.680,00	0,00	01/07/1997	01/07/2087	
Terrain 7	GÉRARD AFFRÈTEMENT		Terrain occupé	10.189,00	95,00	01/03/2000	01/03/2030	
Terrain 8			Terrain concédable	2.638,00	0,00			
Terrain 9	WAGNEUR		Terrain occupé	480,00	0,00	01/07/1994	01/07/2084	
Terrain 10	HYDROCAR		Terrain occupé	15.535,00	0,00	01/08/2002	01/08/2005	
Totaux Zone portuaire de Malonne				141.209,00	95,00			
Zoning de Malonne								
Terrain 1	GILLAIN		Terrain occupé	1.820,00	0,00	01/01/2003	01/01/2033	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

		Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
		Totaux Zoning de Malonne		1.820,00	0,00			
Port d'Anhée								
Terrain 1		CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Terrain occupé	5.166,00	135,00	01/07/2001	01/07/2031	
		Totaux Port d'Anhée		5.166,00	135,00			
Port d'Yvoir								
Terrain 1		CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	Terrain réservé	8.000,00	70,00			
Terrain 2		CARRIERES SECY	Terrain réservé	7.795,00	60,00			
		Totaux Port d'Yvoir		15.795,00	130,00			
Zone portuaire de Basbaras								
Terrain 1		BASBARAS DISTRIBUTION	Terrain occupé	7.950,00	100,00	01/01/1992	01/01/2022	
		Totaux Zone portuaire de Basbaras		7.950,00	100,00			
Zone portuaire du Bon Dieu								
Terrain 1		CHM	Terrain occupé	1.847,00	59,00	01/01/1988	01/01/2018	
Terrain 2		COLLOT	Terrain occupé	10.655,00	220,00	01/01/1988	01/01/2018	
Terrain 3		COLLOT	Terrain occupé	1.113,00	49,00	01/08/1988	01/08/2018	
Terrain 4		SOGEMAT	Terrain occupé	1.855,00	88,00	01/01/1988	01/01/2018	
		Totaux Zone portuaire du Bon Dieu		15.470,00	416,00			
Zone portuaire d'Enhaive								
Terrain 1		THOMAS & PIRON S.A.	Terrain occupé	6.576,00	0,00	12/05/2004	01/01/2029	
Terrain 2		VILLE DE NAMUR	Terrain occupé	1.440,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
		Totaux Zone portuaire d'Enhaive		8.016,00	0,00			
Zone portuaire de Jambes								
Terrain 1		INTERBÉTON	Terrain occupé	908,00	103,00	01/06/1987	01/06/2017	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

Concessionnaires		Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 2	INDUCOM	Terrain occupé	14.898,00	107,00	01/01/1999	01/01/2089	
Totaux Zone portuaire de Jambes			15.806,00	210,00			
Zone portuaire de Beez							
Terrain 1	GENIEMAT	Terrain occupé	2.191,00	0,00	01/11/1999	01/11/2089	
Terrain 2	DE GRAEVE	Terrain occupé	18.727,00	100,00	01/01/1992	01/01/2082	
Terrain 3	GRALEX	Terrain occupé	22.060,00	244,00	01/01/1991	01/01/2021	
Terrain 4	MEUSE ET SAMBRE	Terrain occupé	6.617,00	0,00	01/01/1986	01/01/2016	
Terrain 5	I.D.E.G.	Terrain occupé	764,40	0,00	01/03/2003	01/03/2033	
Totaux Zone portuaire de Beez			50.359,40	344,00			
Port de Lives							
Terrain 1	GRALEX	Terrain occupé	3.811,00	233,00	01/10/1997	01/10/2027	
Totaux Port de Lives			3.811,00	233,00			
Port de Maizeret							
Terrain 1	CARRIÈRES DE LEFFE (CAM)	Terrain occupé	4.246,00	200,00	01/07/1995	01/07/2025	
Totaux Port de Maizeret			4.246,00	200,00			
Port de Marche-les-Dames							
Terrain 1	DOLOMIES DE MARCHÉ-LES-DAMES S.A.	Terrain occupé	9.023,00	272,00	01/10/1987	01/10/2007	
Terrain 2	DOLOMIES DE MARCHÉ-LES-DAMES S.A.	Terrain occupé	6.796,00	137,00	01/10/1992	01/10/2022	
Totaux Port de Marche-les-Dames			15.819,00	409,00			
Zone portuaire de Namèche							
Terrain 1	PANISTAR	Terrain occupé	8.781,00	0,00	01/01/2000	01/01/2030	
Totaux Zone portuaire de Namèche			8.781,00	0,00			
Port de Samson							

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

Concessionnaires		Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 1	CARMEUSE (EX CARFIN)	Terrain occupé	10.045,00	249,00	01/04/1999	01/04/2029	
Totaux Port de Samson			10.045,00	249,00			

Zone portuaire de Sclayn

Terrain 1	DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	Terrain occupé	5.812,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022	
Terrain 2	DOLOMEUSE (2)	Terrain occupé	2.319,00	59,00	01/07/1992	01/07/2022	
Terrain 3	BLATON	Terrain occupé	5.177,00	97,00	01/11/2001	01/11/2091	
Terrain 4	ANDENNE PRO SERVICES ASBL	Terrain occupé	10.593,00	152,00	01/09/2000	01/09/2090	
Terrain 5	LAMQUET MICHEL	Terrain occupé	1.837,50	0,00	01/01/2003	01/01/2033	
Terrain 6	VAN PRAET HENRI	Terrain occupé	6.000,00	150,00	01/01/2003	01/01/2033	
Totaux Zone portuaire de Sclayn			31.738,50	658,00			

Port de Vezin

Terrain 1		Terrain concédable	6.750,00	150,00			
Terrain 2	DOLOMIES DE MARCHE-LES-DAMES	Terrain occupé	7.878,00	200,00	01/01/1992	01/01/2022	
Totaux Port de Vezin			14.628,00	350,00			

Zone portuaire de Sclaigneaux

Terrain 1	CARMEUSE	Terrain occupé	9.440,00	300,00	01/04/1999	01/04/2029	
Terrain 2	S.W.D.E.	Terrain occupé	1.313,00	0,00	01/11/1998	01/11/2088	
Terrain 3	DEMA ENGINEERING SPRL	Terrain occupé	780,00	0,00	01/12/2003	01/12/2033	
Terrain 4	ALG	Terrain occupé	188,00	0,00	01/07/2002	01/07/2032	
Terrain 5	GERDAY	Terrain occupé	9.334,00	0,00	01/03/2001	01/03/2091	
Terrain 6	VILLE D'ANDENNE	Terrain occupé	26.124,00	0,00	01/07/2003	01/07/2008	
Terrain 7	SABLISAND	Terrain occupé	3.050,00	95,00	01/01/2000	01/01/2030	
Terrain 8	VILLE D'ANDENNE	Terrain occupé	6.863,00	0,00	01/07/2003	01/07/2008	
Totaux Zone portuaire de Sclaigneaux			57.092,00	395,00			

Zone portuaire de Seilles

Terrain 1	METAL PROTECTION	Terrain occupé	6.094,00	0,00	01/09/2000	01/09/2090	
-----------	------------------	----------------	----------	------	------------	------------	--

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

	Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 2	INTERAGRI 2001	Terrain occupé	820,00	100,00	01/04/1999	01/04/2029	
Terrain 3	S.C.A.M	Terrain occupé	1.640,00	152,00	01/06/1999	01/06/2029	
Terrain 4		Terrain concédable	5.746,00	0,00			
Terrain 5	KLAPS S.A.	Terrain occupé	2.646,00	290,00	01/01/2004	01/01/2034	
Terrain 6	CARMA	Terrain occupé	3.600,00	0,00	01/01/1992	01/01/2082	
Terrain 7	METAL PROTECTION	Terrain occupé	2.128,00	0,00	01/11/2002	01/11/2032	
Terrain 8	ECOFERT	Terrain occupé	4.572,00	0,00	01/05/2000	01/05/2005	
Terrain 9	D.L.M.& PARTNERS	Terrain occupé	1.787,00	0,00	01/05/2000	01/05/2030	
Terrain 10	DEL TALAK	Terrain occupé	3.788,00	120,00	01/03/2004	01/03/2034	
Terrain 11		Terrain concédable	2.734,00	0,00			
Terrain 12	NORLAND	Terrain occupé	52.576,00	219,00	01/07/2000	01/07/2090	
Terrain 13	CHAUDRONNERIES & TUYAUTERIES INDUST	Terrain occupé	7.439,00	0,00	16/04/2002	16/04/2032	
Terrain 14	TIMSONNET TRANSPORTS	Terrain occupé	2.135,00	0,00	01/11/2001	01/11/2091	
Terrain 15	TRANA	Terrain occupé	14.910,00	210,00	01/09/2000	01/09/2090	
Terrain 16	EASY HOME SPRL	Terrain occupé	8.736,00	0,00	01/01/2001	01/01/2091	
Terrain 17	CUISITEC	Terrain occupé	1.750,00	0,00	01/01/2001	01/01/2091	
Terrain 18	MEUSE ET SAMBRE	Terrain occupé	23.348,00	0,00	01/06/2001	01/06/2091	
Terrain 19	MOBISTAR	Terrain occupé	99,00	0,00	01/11/2000	01/11/2015	
Terrain 20	LOUIS CAROSSERIE	Terrain occupé	500,00	0,00	01/01/2001	01/01/2031	
Terrain 21	A TELIER TRAITTEUR	Terrain occupé	4.085,00	0,00	01/07/2001	01/07/2091	
Terrain 22	MEUSE ET SAMBRE	Terrain occupé	10.612,00	0,00	01/01/2002	01/01/2092	
Terrain 23	A TELIER TRAITTEUR	Terrain occupé	1.725,00	0,00	01/04/2002	01/04/2032	
Terrain 24	CHERICOUX	Terrain occupé	1.125,00	0,00	01/05/2000	01/05/2090	
Terrain 25	T.W.T.	Terrain occupé	21.231,00	136,00	01/01/1995	01/01/2085	
Terrain 26	DEVOS	Terrain occupé	3.500,00	0,00	01/01/1993	01/01/2083	
Terrain 27		Terrain à réaménager	39.340,00	0,00			
Terrain 28	ALG	Terrain occupé	330,00	0,00	01/04/1994	01/04/2024	
Terrain 29	AMAND D.	Terrain occupé	2.880,00	0,00	01/03/2000	01/03/2090	
Terrain 30	FIRST MOTOR SPORT S.A.	Terrain occupé	3.000,00	0,00	01/01/2004	01/01/2094	
Terrain 31		Terrain concédable	850,00	0,00			
Terrain 32		Terrain concédable	10.570,00	0,00			
Terrain 33	PIROTTE	Terrain occupé	521,00	0,00	01/07/1995	01/07/2085	

Occupation des zones portuaires - Situation au 31/12/2004

	Concessionnaires	Statut des terrains	Surfaces	Quais	Date de début de concession	Date fin contractuelle	Date fin réelle
Terrain 34	PRISON D'ANDENNE	Terrain occupé	660,00	0,00	01/09/1995	01/09/2085	
Terrain 35	TECHNO MÉTAL	Terrain occupé	5.090,00	0,00	01/08/1997	01/08/2087	
Terrain 36	MOSSOUX	Terrain occupé	5.408,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088	
Terrain 37	TRANSANDEN	Terrain occupé	4.400,00	0,00	01/07/1998	01/07/2088	
Terrain 38	ROBERT	Terrain occupé	10.975,00	0,00	01/01/1999	01/01/2089	
Terrain 39	TECH SIGN	Terrain occupé	2.415,00	0,00	01/03/1999	01/03/2089	
Terrain 40	CHÉRICOUX	Terrain occupé	3.500,00	0,00	01/05/1998	01/05/2088	
Totaux Zone portuaire de Seilles			279.265,00	1.227,00			
Port d'Andenne							
Terrain 1	ANDENNE-MAT	Terrain occupé	4.116,00	123,00	01/03/1994	01/03/2024	01/03/2024
Totaux Port d'Andenne			4.116,00	123,00			

Annexe 3 : Bilan financier

Dépenses 2004

	Montants
1. Rémunérations et frais divers	
	101.815,36
Sous-totaux	101.815,36
2. Frais de fonctionnement et charges diverses	
	80.220,69
Sous-totaux	80.220,69
3. Frais financiers	
3.1. Crédit mixte trésorerie	9.328,52
3.2. Crédit 375.000 € à 5 ans	75.982,25
3.4. Charges diverses	736,17
Sous-totaux	86.046,94
4. Travaux et études	
4.1. Aménagement des zones portuaires	463.500,82
4.2. Programme SAED	1.754,50
4.4. Ports de plaisance (CGT)	115.627,60
4.5. Travaux sur fonds propres du PAN	229.823,19
Sous-totaux	810.706,11
5. Acquisitions immobilières	
5.2. Subventionnées par la DGATLP	6.743,47
Sous-totaux	6.743,47
6. Gestion des ports de plaisance	
6.1. Rémunération capitaine	159.260,04
6.2. Frais divers	171.367,70
Sous-totaux	330.627,74
7. Restaurant plage d'Amée	
	9.580,30
Sous-totaux	9.580,30
8. TVA due	
	46.471,01
Sous-totaux	46.471,01
Récapitulation	Dépenses totales 1.472.211,62

Dépenses 2004

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
<i>Totaux</i>	64.613,74	44.259,65	65.022,07	76.805,69	75.714,86	136.429,17	189.745,92	193.039,99	112.450,37	204.254,36	222.422,48	87.453,32

Dépenses totales de l'année 1.472.211,62 €

Recettes 2004 (en €)

1. Subsidés reçus	
1.1. Aménagement des zones portuaires	264.015,01 €
1.2. Programme SAED	80.283,26 €
1.4. Ports de plaisance (CGT)	70.650,10 €
	Sous total
	414.948,37 €
2. Recettes de concessions	
2.1. Redevances	448.771,65 €
2.2. Péages	73.399,23 €
2.3. Tonnages manquants	48.292,93 €
2.4. Autorisations à titre précaire	8.270,51 €
2.6. Location de terrains	4.559,86 €
2.7. Récupération de frais administratifs	245,00 €
2.9. Intérêts de retard	4.151,72 €
	Sous total
	587.690,90 €
3. Recettes Restaurant Plage d'Amée	
3.1. Loyer appartement	6.655,00 €
3.2. Redevance fixe	20.251,40 €
3.3. Redevance variable	1.934,03 €
	Sous total
	28.840,43 €
4. Recettes des ports de plaisance	
	40.914,28 €
	Sous total
	40.914,28 €
5. Produits financiers	
	3.749,09 €
	Sous total
	3.749,09 €
6. TVA récupérée	
	205.420,55 €
	Sous total
	205.420,55 €
7. Régularisations (Notes de crédit ...)	
	2.056,92 €
	Sous total
	2.056,92 €
8. Récupération de frais	
	13.968,15 €
	Sous total
	13.968,15 €
Récapitulatif	Recettes totales
	1.297.588,69 €

Recettes 2004

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1. Subsidés reçus												
1.1. Aménagement des zones portuaires	0,00	0,00	0,00	8.711,48	60.167,08	0,00	0,00	0,00	59.760,04	65.011,52	0,00	70.364,89
1.2. Programme SAED	0,00	0,00	80.283,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1.4. Ports de plaisance (CGT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70.650,10	0,00	0,00
Sous-totaux	0,00	0,00	80.283,26	8.711,48	60.167,08	0,00	0,00	0,00	59.760,04	135.661,62	0,00	70.364,89
2. Recettes de concessions												
2.1. Redevances	2.489,20	49.541,46	87.208,28	24.632,86	38.675,27	15.197,84	13.337,97	94.507,22	68.819,22	34.140,18	18.147,07	2.075,08
2.2. Péages	4.067,24	5.305,13	3.513,16	6.776,80	12.803,52	5.917,56	3.410,72	6.427,40	4.129,98	7.969,55	6.361,96	6.716,21
2.3. Tonnages manquants	0,00	16.042,63	7.557,47	8.476,39	2.412,45	1.464,92	389,68	7.262,52	2.025,28	2.049,77	611,82	0,00
2.4. Autorisations à titre précaire	450,00	665,50	1.536,38	398,21	0,00	274,47	373,21	1.987,96	827,96	1.048,64	398,21	309,97
2.6. Location de terrains	198,74	771,74	148,74	500,00	848,21	631,23	25,00	198,74	148,74	25,00	457,49	606,23
2.7. Récupération de frais administratifs	0,00	35,00	35,00	0,00	0,00	70,00	0,00	35,00	35,00	35,00	0,00	0,00
2.9. Intérêts de retard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,12	0,00	33,11	4.007,49	104,00
Sous-totaux	7.205,18	72.361,46	99.999,03	40.784,26	54.739,45	23.556,02	17.536,58	110.425,96	75.986,18	45.301,25	29.984,04	9.811,49
3. Recettes Restaurant Plage d'Amée												
3.1. Loyer appartement	0,00	665,50	1.331,00	0,00	665,50	1.331,00	0,00	0,00	665,50	665,50	0,00	1.331,00
3.2. Redevance fixe	0,00	3.025,00	3.187,75	0,00	1.559,85	3.119,70	0,00	3.119,70	1.559,85	1.559,85	0,00	3.119,70
3.3. Redevance variable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.934,03	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-totaux	0,00	3.690,50	4.518,75	0,00	2.225,35	4.450,70	0,00	5.053,73	2.225,35	2.225,35	0,00	4.450,70
4. Recettes des ports de plaisance												
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.450,00	6.575,00	11.040,99	0,00	0,00	11.872,98	6.975,31
Sous-totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.450,00	6.575,00	11.040,99	0,00	0,00	11.872,98	6.975,31
5. Produits financiers												
	3.582,17	0,00	0,00	62,57	0,00	0,00	1,83	0,00	0,00	27,51	0,00	75,01
Sous-totaux	3.582,17	0,00	0,00	62,57	0,00	0,00	1,83	0,00	0,00	27,51	0,00	75,01
6. TVA récupérée												

Recettes 2004

	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
	0,00	45.337,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125.241,37	34.841,46	0,00
<i>Sous-totaux</i>	0,00	45.337,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125.241,37	34.841,46	0,00
7. Régularisations (Notes de crédit ...)												
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.056,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Sous-totaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.056,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8. Récupération de frais												
	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13.933,15	0,00	0,00
<i>Sous-totaux</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13.933,15	0,00	0,00
Totaux	10.787,35	121.389,68	184.801,04	49.558,31	117.166,88	34.513,64	24.113,41	126.520,68	137.971,57	322.390,25	76.698,48	91.677,40
<i>Recettes totales de l'année</i>	1.297.588,69											

Subventions à recevoir sur l'exercice comptable 2004 et sur les années antérieures

Intitulé	Montant
Année comptable - 1998	
Subventions DGATLP	
Scaigneaux : Réhabilitation des bâtiments - Etudes - DEHALU	4.575,49 €
Total des Subventions DGATLP	4.575,49 €
Total de l'année comptable 1998	4.575,49 €
<hr/>	
Année comptable - 1999	
Subventions DGATLP	
Scaigneaux : Réhabilitation des bâtiments - Etudes - DEHALU	5.999,02 €
Total des Subventions DGATLP	5.999,02 €
Total de l'année comptable 1999	5.999,02 €
<hr/>	
Année comptable - 2000	
Subventions DGATLP	
Seilles : Démolition du site Belref - Travaux Hublet - HUBLET	9.886,39 €
Total des Subventions DGATLP	9.886,39 €
Total de l'année comptable 2000	9.886,39 €
<hr/>	
Année comptable - 2001	
Subventions MET	
Namèche : équipement en électricité - racc. Panistar - AIEG	13.390,36 €
Démolitions, évacuation de déchets - HUBLET	2.219,15 €
Namèche : aménagements : études complètes - LOSSEAU	0,00 €
Total des Subventions MET	15.609,51 €
Subventions DGATLP	
Seilles : Démolition du site Belref - Travaux Hublet - HUBLET	2.471,60 €
Scaigneaux : Réhabilitation des bâtiments - Etudes - DEHALU	25.195,89 €
Total des Subventions DGATLP	27.667,49 €
Total de l'année comptable 2001	43.277,00 €
<hr/>	
Année comptable - 2002	
Subventions MET	
Contrat stock PAN 99/2 - MORPHEE	0,00 €
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals - Chauffage - RONVEAUX	17.678,80 €
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals - divers - DOCQUIER / RONVEAUX	2.478,94 €
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals (intérieur) - EURO-PEINT	26.645,61 €
Seilles : Réhabilitation des chantiers navals (toiture) - THERMO TECHNIQUE	8.659,60 €
Namèche : aménagements : études complètes - LOSSEAU	7.918,71 €
Total des Subventions MET	63.381,66 €

Subventions à recevoir sur l'exercice comptable 2004 et sur les années antérieures

Intitulé	Montant
Subventions DGATLP	
Seilles : Démolition du site Belref - Travaux Wanty - WANTY	63.497,17 €
Sclaigneaux : Réhabilitation des bâtiments - Etudes - DEHALU	4.462,08 €
Total des Subventions DGATLP	67.959,25 €
Total de l'année comptable 2002	131.340,91 €
<hr/>	
Année comptable - 2003	
Subventions MET	
Aménagements de diverses zones portuaires - Mission de coordination (sécurité et santé) - SIXCO	1.074,00 €
Réfection d'étanchéité et isolation de diverses toitures - THERMO TECHNIQUE	26.554,32 €
Réparation de toiture immeuble concession Gillain à Malonne - Docquier	3.332,97 €
Participation à l'étude d'avant projet station d'épuration - INASEP	11.158,26 €
Total des Subventions MET	42.119,56 €
Subventions DGATLP	
Seilles : Démolition du site Belref - Travaux Wanty - WANTY	17.154,10 €
Franière : Réhabilitation de la boulonnerie - Levés préliminaires - SMOOS	4.300,00 €
Total des Subventions DGATLP	21.454,10 €
Subventions CGT	
Port de Jambes - Raccordement eau, électricité - SEIJSENER bvba	0,00 €
Total des Subventions CGT	0,00 €
Total de l'année comptable 2003	63.573,66 €
<hr/>	
Année comptable - 2004	
Subventions MET	
Aménagements de diverses zones portuaires - Mission de coordination (sécurité et santé) - SIXCO	600,00 €
Auvelais : Aménagements de la zone portuaire St Gobain (déviation du RAVeL) - LAMBERT	11.864,60 €
Seilles: aménagement de parking à la rue des Marais - Gerday	7.942,14 €
Tamines: aménagement du site Micelli - DANLOY SCRL	11.399,80 €
Réfection d'étanchéité et isolation de diverses toitures - THERMO TECHNIQUE	51.537,93 €
Total des Subventions MET	83.344,47 €
Subventions DGATLP	
Franière : Réhabilitation de la boulonnerie - Etudes - ARIADE	1.160,00 €
Total des Subventions DGATLP	1.160,00 €
Subventions CGT	
Acquisition d'un ponton pour capitainerie flottante à Jambes - MEUSE et SAMBRE	16.800,00 €
Total des Subventions CGT	16.800,00 €
Port d'Amée : amenée d'eau à la chambre de visite - SWDE	4.471,91 €

Subventions à recevoir sur l'exercice comptable 2004 et sur les années antérieures

Intitulé	Montant
Port d'Amée : cabine de transformation - ELECTRABEL	33.962,40 €
Port d'Amée : chambre de visite pour alimentation en eau des pontons - NONET	2.935,84 €
Port d'Amée : Raccordement électrique aux pontons - Les Intercommunales	0,00 €
Mixtes	
Total des	41.370,15 €
Total de l'année comptable 2004	142.674,62 €
<hr/>	
Total général:	401.327,09 €

Créances des clients ordinaires - situation au 31/12/2004

Concessionnaire	Montant des impayés	Ventilation des retards de paiement				
		1 an ou plus	90j-->1 an	60-->89j	30-->59j	0-->29j
		9.954,17	7.127,48	2.826,69	0,00	0,00
AMAND Dominique	9.954,17	7.127,48	2.826,69	0,00	0,00	0,00
ANDENNE-MAT	495,95	0,00	495,95	0,00	0,00	0,00
B.P.M.N.	1.524,55	0,00	1.524,55	0,00	0,00	0,00
BASBARAS DISTRIBUTION S.A.	769,04	0,00	769,04	0,00	0,00	0,00
BEP-EXPANSION ECONOMIQUE	867,46	0,00	867,46	0,00	0,00	0,00
CARMEUSE S.A.	584,84	0,00	584,84	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE HAUT-LE-WASTIA S.A.	915,96	0,00	915,96	0,00	0,00	0,00
CARRIERES DE LEFFE S.A.	477,09	0,00	477,09	0,00	0,00	0,00
CHANTIERS HOUILLERS DE LA MEUSE SA	11,99	0,00	11,99	0,00	0,00	0,00
COLLOT S.A.	1.379,98	0,00	1.379,98	0,00	0,00	0,00
COMEYNE DARLEY Cesar	2,00	-175,00	177,00	0,00	0,00	0,00
COURBET - BOURGEOIS	98,94	-175,00	273,94	0,00	0,00	0,00
DE GRAEVE S.A.	34,60	0,00	34,60	0,00	0,00	0,00
DELALAK	676,41	0,00	676,41	0,00	0,00	0,00
DOLOMTES DE MARCHE-LES-DAMES S.A.	5.412,51	0,00	5.412,51	0,00	0,00	0,00
FODETRA s.a.	60,50	0,00	60,50	0,00	0,00	0,00
FRISON-BRASSEUR	961,38	29,96	931,42	0,00	0,00	0,00

Créances des clients ordinaires - situation au 31/12/2004

Concessionnaire	Montant des impayés	Ventilation des retards de paiement				
		1 an ou plus	90j-->1 an	60-->89j	30-->59j	0-->29j
GERARD AFFRETEMENT S.A.	724,16	0,00	724,16	0,00	0,00	0,00
GLAVERBEL S.A.	936,48	0,00	936,48	0,00	0,00	0,00
GRALEX S.A.	2.425,99	0,00	2.425,99	0,00	0,00	0,00
HYDROCAR S.A.	1.052,63	0,00	1.052,63	0,00	0,00	0,00
IMMOBILIERE BLATON S.A.	739,41	0,00	739,41	0,00	0,00	0,00
INDUCOM S.A.	819,45	0,00	819,45	0,00	0,00	0,00
INTERAGRI DUMOULIN S.A.	162,74	0,00	162,74	0,00	0,00	0,00
JAUMAIN & Co	853,38	-776,43	1.629,81	0,00	0,00	0,00
LAMQUET Michel	809,33	809,33	0,00	0,00	0,00	0,00
LES SILOS DE FLOREFFE s.c.r.l.	310,09	0,00	310,09	0,00	0,00	0,00
M.J. DECOR sprl	1.137,86	568,93	568,93	0,00	0,00	0,00
MEUSE & SAMBRE S.A.	426,36	0,00	426,36	0,00	0,00	0,00
NORLAND S.A.	14.424,60	0,00	14.424,60	0,00	0,00	0,00
REMALUX s.a.	686,05	0,00	686,05	0,00	0,00	0,00
ROMAN Jesus	8,15	0,00	8,15	0,00	0,00	0,00
SABLISAND SCRL	362,08	0,00	362,08	0,00	0,00	0,00
SOBEMO S.A.	128,30	0,00	128,30	0,00	0,00	0,00

Créances des clients ordinaires - situation au 31/12/2004

Concessionnaire	Montant des impayés	Ventilation des retards de paiement				
		1 an ou plus	90j-->1 an	60-->89j	30-->59j	0-->29j
SOEMAT S.A.	563,36	0,00	563,36	0,00	0,00	0,00
T.W.T. S.A.	1.039,85	0,00	1.039,85	0,00	0,00	0,00
TECH SIGN	4.398,26	4.155,41	242,85	0,00	0,00	0,00
TRANA S.A.	4.586,09	0,00	4.586,09	0,00	0,00	0,00
VAN PRAET Henri	1.143,41	0,00	1.143,41	0,00	0,00	0,00
Totaux :	61.965,40	11.564,68	50.400,72	0,00	0,00	0,00

Créances des clients douteux - situation au 31/12/2004

Clients douteux	Débit	Crédit	Reste à payer
ARDEN'HUMUS	21.452,38	0,00	21.452,38
C. AMAND	18.059,22	1.264,38	16.794,84
EUROLINDS	4.537,72	2.365,34	2.172,38
ATELIER TRAITEUR	29.887,86	0,00	29.887,86
EASY HOME / MOREAU	24.082,24	14.175,19	9.907,05
LEGROS-RUBERTI	2.617,71	0,00	2.617,71
MATHOT C.	4.828,23	150,00	4.678,23
MOREAU H.	18.894,69	0,00	18.894,69
TONNEAU PIRARD	5.878,93	0,00	5.878,93
WAGNEUR	9.691,39	0,00	9.691,39
	139.930,37	17.954,91	121.975,46

Situation des comptes bancaires en 2004

	Avoirs sur comptes bancaires						Crédit de caisse		Avoirs réels
	Dexia Compte courant	Dexia Carnet de dépôts	CBC Compte courant	CBC Compte capitainerie	Total des avoirs bancaires	Montant à rembourser	Remboursé le		
	Au 01/01/2004	49.330,82	436.438,34	292.691,08	0,00	778.460,24	500.000,00		
Au 31/01/2004	53.924,15	386.002,05	284.707,65	0,00	724.633,85	500.000,00	15/02/2004	224.633,85	
Au 28/02/2004	40.684,73	183.414,40	2,35	0,00	224.101,48	0,00		224.101,48	
Au 31/03/2004	52.906,73	368.090,64	96,00	0,00	421.093,37	0,00		421.093,37	
Au 30/04/2004	29.031,29	323.035,79	228,32	0,00	352.295,40	0,00		352.295,40	
Au 31/05/2004	73.322,78	355.202,67	7.321,97	0,00	435.847,42	0,00		435.847,42	
Au 30/06/2004	166.699,96	159.716,31	7.415,62	0,00	333.831,89	0,00		333.831,89	
Au 31/07/2004	73.875,77	55.663,89	38.659,72	0,00	168.199,38	0,00		168.199,38	
Au 31/08/2004	8.363,14	12.389,49	39.182,64	16.812,91	76.748,18	0,00		76.748,18	
Au 30/09/2004	797,16	71.521,51	40.618,26	14.264,34	127.201,27	0,00		127.201,27	
Au 31/10/2004	820,26	165,47	65.216,18	113.435,25	179.637,16	0,00		179.637,16	
Au 30/11/2004	35.179,57	127.832,65	33.872,76	27.727,38	224.612,36	0,00		224.612,36	
Au 31/12/2004	5.697,42	6.231,13	288.754,26	3.153,63	303.836,44	200.000,00		103.836,44	

Recours aux lignes de crédit : capacité de remboursement - actualisation en juin 2005

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité annuelle de remboursement	318.000	118.700	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000	297.000
coût annuel crédit court terme - 500,000 € (1)	8.266	9.329	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
coût annuel reconstitution des réserves - 375,000 € (2)	40.300	75.982	75.982	75.982	75.982	0	0	0	0	0	0	0	0
coût annuel refinancement acquisitions - 375,000 € (3)	0	0	44.800	44.800	44.800	44.800	44.800	44.800	44.800	44.800	44.800	44.800	0
plan annuel emprunt pour acquisitions - 175,000 €/an (4)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde annuel disponible affecté aux réserves (5)	269.434	33.389	156.218	156.218	156.218	232.200	277.000						
Impact sur réserves de l'opération 2003 (6)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
niveau réserves (7)	269.434	302.823	459.041	615.258	771.476	1.003.676	1.235.876	1.468.076	1.700.276	1.932.476	2.164.676	2.396.876	2.673.876

(1) charge calculée sur base d'un taux de 4% et d'une utilisation à 100 % de la ligne pendant tout l'exercice. Pratiquement, cet instrument nécessite la mise en place d'un comité de suivi mensuel de la trésorerie du port afin d'en diminuer l'impact en termes de charges financières. En outre, l'augmentation des réserves disponibles devrait le voir diminuer voire disparaître à terme

(2) charge calculée sur base d'un taux de 3,786% et complètement remboursée après 5 ans

(3) charge calculée sur base d'un taux de 4,42 % et complètement remboursée après 10 ans

(4) hypothèse de financement des nouvelles acquisitions non-subsidiées sur une base annuelle linéaire à concurrence de 175,000 €/an. Taux 4,75%. Les charges se stabilisent après 10 ans. En effet, les charges de l'emprunt le plus ancien sont remplacées par celles du plus récent.

(5) égal ligne 1 moins lignes 2 à 5

(6) les opérations de reconstitution des réserves et de refinancement des acquisitions déjà réalisées sur fonds propres entraînent un cash-flow immédiat mais unique

Le poste est réduit à zéro en 2003 puisque l'emprunt de 375,000 € à 5 ans et le crédit de caisse de 500,000 € ont été affectés au remboursement du crédit de pont Dexia et à l'apurement de dettes (7) cumulé

Annexe 4 : Rémunération des administrateurs publics

Complément au rapport d'activités 2004

Conformément aux prescriptions de l'article 15 du décret du 12 février 2004 ainsi qu'à la note du Cabinet du Ministre - Président du 15 juin 2005 concernant le statut de l'administrateur public, les données complémentaires suivantes sont jointes au rapport d'activités 2004 :

Mandats et rémunérations des administrateurs publics et gestionnaire public

Monsieur Bernard Anselme, Président

Indemnité mensuelle brute : 1.021,17 €
Frais de représentation : 1.021,17 € (montant mensuel brut)

Monsieur Pierre SION, gestionnaire

Indemnité mensuelle brute : 873,10 €
Frais de représentation : 576,25 € (montant mensuel brut)

Membres du Conseil d'administration représentant la Région wallonne

Montants annuels bruts suivant nombre de présences aux réunions du Conseil

F. BALFROID	597,12 € (1) 597,12 € (2)
T. DETIFFE	698,29 € (1) 698,29 € (2)
J. ETIENNE	698,29 € (1) 698,29 € (2)
A. GENETTE	698,29 € (1) 698,29 € (2)
J.P. GILLIS	néant (remplacé par son suppléant)
G. Le BUSSY	599,29 € (1) 599,29 € (2)
S. WODON	698,29 € (1) 698,29 € (2)

Membres suppléants du Conseil d'administration représentant la Région wallonne

W. BORSUS	néant
M. COLLINGE	néant

C. DELANGUE	698,29 € (1)
	698,29 € (2)
J. MOISSE	néant
M. NICOLAS	néant
R.ROBAYE	99,19 €
	99,19 €
J.M. VAN ESPEN	néant

(1) : Jetons de présence

(2) : Frais de représentation